

L'AGENDA 21 DE L'AGGLO

agir au quotidien
pour un **territoire**
durable



>> www.agglo-orleans.fr





Sommaire



EDITORIAL	4
<i>PRESIDENT</i>	4
<i>VICE-PRESIDENTS</i>	5
INTRODUCTION	6
LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?	6
L'AGENDA 21 : PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL	6
<i>UN AGENDA POUR LE XXI^{ème} SIECLE</i>	6
<i>LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'AGENDA 21</i>	6
L'AGENDA 21 DE L'AGGLO	7
<i>POURQUOI UN AGENDA 21 D'AGGLO ?</i>	7
<i>UNE STRATEGIE TRANSVERSALE</i>	7
<i>UN AGENDA 21 EN COHERENCE ET EN COMPLEMENTARITE AVEC LES DEMARCHES DES COMMUNES MEMBRES</i>	7
LA CONSTRUCTION DE L'AGENDA 21	8
<i>LE DIAGNOSTIC</i>	8
<i>LA CONCERTATION</i>	8
<i>L'ELABORATION DE LA STRATEGIE AGENDA 21 ET DU PROGRAMME D' ACTIONS</i>	9
LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLO	10
LE PLAN D' ACTIONS	14
<i>UN PROGRAMME D' ACTIONS PRAGMATIQUE</i>	14
<i>UNE DEMARCHE DE PROGRES</i>	14
<i>LES 3 NIVEAUX D' ACTIONS</i>	15
DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX	16
OBJECTIF 1 : ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	18
OBJECTIF 2 : PRESERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS DE L'AGGLO	19
OBJECTIF 3 : REDUIRE LES RISQUES ET LES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE	20
OBJECTIF 4 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS	22
OBJECTIF 5 : ECONOMISER ET PRESERVER L'EAU	24

28 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPONSABLE
30 OBJECTIF 6 : IMPLIQUER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DANS DES DEMARCHES ECO-RESPONSABLES
31 OBJECTIF 7 : ASSURER UNE CONCEPTION ET UNE GESTION DURABLE DES ZONES D' ACTIVITES
33 OBJECTIF 8 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ECONOMIQUES DURABLES ET SOLIDAIRES
36 PROXIMITE ET SOLIDARITE AU QUOTIDIEN
38 OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCES À L'EMPLOI POUR TOUS
41 OBJECTIF 10 : TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE
43 OBJECTIF 11 : SE RAPPROCHER DES HABITANTS DE L'AGGLOMERATION
46 AMENAGEMENT ET DEPLACEMENTS DURABLES
48 OBJECTIF 12 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE SUR L'AGGLOMERATION
49 OBJECTIF 13 : FACILITER L'USAGE DES DEPLACEMENTS DOUX OU ALTERNATIFS DANS L'AGGLOMERATION
51 OBJECTIF 14 : AMELIORER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET FAVORISER L'INTERMODALITE
54 AGGLO EXEMPLAIRE
56 OBJECTIF 15 : REDUIRE L'EMPREINTE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'AGGLO
58 OBJECTIF 16 : INTEGRER L'ECO-RESPONSABILITE DANS TOUTES LES PRATIQUES DE L'AGGLO
61 OBJECTIF 17 : RENFORCER L'EQUITE AU SEIN DE LA STRUCTURE
63 OBJECTIF 18 : AMELIORER ET EVALUER L'ACTION DE L'AGGLO
64 ET DEMAIN ?
64 LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS
68 LE SUIVI DE L'AGENDA 21
69 LEXIQUE / GLOSSAIRE
70 ANNEXES
70 LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN QUELQUES DATES
71 REMERCIEMENTS





Éditorial



UN AGENDA 21 PARTICIPATIF

Charles-Eric LEMAIGNEN *Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire*

Avec la réalisation de son Agenda 21, l'Agglo réaffirme son engagement en faveur du développement durable.

Si le développement durable est l'un des axes forts de notre projet de mandature, il est surtout l'une de nos préoccupations quotidiennes, dans nos réflexions, dans nos projets, dans nos actions. Pour les élus comme pour les services de l'Agglo, la préoccupation du développement durable, c'est du concret au quotidien car il concerne l'essentiel des compétences exercées par l'agglomération, du développement économique aux transports publics, de l'environnement à la cohésion sociale.

Notre Agenda 21, nous l'avons donc souhaité concret et précis. Il ne s'agit pas d'une énumération de bonnes intentions, mais bien d'une liste d'actions qui seront nécessairement développées et évaluées. Nous l'avons enfin souhaité participatif, avec les habitants, les acteurs de notre territoire et les élus des communes. La démarche de concertation a fait l'objet d'une attention toute particulière, et le choix des actions proposées dans le cadre du Livre Blanc a su rester fidèle aux échanges des groupes de réflexion.

Le Club Communes, la spécificité de notre Agenda 21, a permis de retenir des thématiques transversales plus éloignées de nos compétences, mais permettant l'implication directe des communes pilotes.

Je souhaite très sincèrement que chacun d'entre vous retrouve au fil de ce document l'esprit qui anime notre Agglo, c'est-à-dire la solidarité, le respect des Hommes et de la Nature et le bien-être des habitants de notre territoire.

Comme le disait Mencius, un philosophe chinois, « celui qui va jusqu'au bout de son cœur connaît sa nature d'homme. Connaître sa nature d'homme, c'est alors connaître le ciel. »

Dans notre Agglo, chaque jour qui passe, par notre action commune, et avec le cœur, nous agissons pour un meilleur quotidien.



UN AGENDA 21 CONSTRUCTIF

Hugues SAURY *Vice-Président en charge du développement durable*

L'Agenda 21 de l'Agglo est le fruit d'une démarche participative qui a su démontrer l'intérêt de confronter toutes les thématiques. Ce document stratégique de développement durable a été construit sur la base d'une concertation très large avec les citoyens, les partenaires et les agents de la collectivité.

En l'espace d'un an et demi, la tenue de réunions publiques, la création d'un blog dédié et l'animation d'ateliers thématiques – auxquels plus de 150 personnes ont participé – ont permis aux différents acteurs d'échanger leurs idées et de partager leurs expériences. Les élus communautaires ont en effet voulu rencontrer et être à l'écoute des habitants et des forces vives de notre territoire (associations, entreprises...), ainsi que des communes membres de l'agglomération, pour que cet Agenda 21, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre, soit bien un projet commun, enrichi des idées et des propositions de chacun.

Le Livre Blanc de la concertation, édité en juin 2010, et, aujourd'hui, l'Agenda 21 de l'Agglo, traduisent et restituent la richesse des échanges et la qualité des propositions émises.

L'Agenda 21 témoigne incontestablement d'un nouvel élan dans la façon dont nous entendons transformer notre agglomération. Il a vocation à s'inscrire dans toutes les actions de l'Agglo, pour que notre territoire soit un espace de vie de grande qualité environnementale.



Christian BRAUX *Vice-Président en charge de l'Agenda 21*

L'élaboration de l'Agenda 21 de l'Agglo apporte une vision globale des missions de l'Agglo concernées par le développement durable. Il donne une cohérence et une transversalité à toutes les actions de l'Agglo et permet de les organiser et de les optimiser.

Une concertation importante a été menée soit sous forme de réunions publiques et d'ateliers associant habitants, élus, conseil de développement. Cette démarche a abouti à la formalisation de 250 propositions d'actions. Celles-ci ont été retravaillées par les services de l'agglomération et les élus afin de les mettre en regard avec le Projet d'Agglo 2008-2014. Par ailleurs, des propositions relevant des domaines d'intervention communaux ont été reprises par les communes inscrites dans une dynamique d'Agenda 21.

Au final, ce sont 53 actions - réparties selon 5 axes – qui structurent l'Agenda 21 d'agglomération. Ce premier Agenda 21 sera évalué régulièrement au travers des indicateurs proposés pour chacune des actions. Il s'agit d'un outil vivant, évolutif, susceptible d'être adapté en fonction de l'avancement des actions et des résultats obtenus, au service d'une qualité de vie durable pour tous les habitants de notre territoire.



Introduction

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?

Le concept de développement durable est né, dès la fin des années 70, de la prise de conscience de la dégradation écologique de la planète. Mais, à la différence de solutions purement écologiques ou environnementalistes, **le Développement Durable propose une vision plus globale qui conjugue efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement.**

En 1987, un rapport de l'ONU (rapport « Brundtland ») a proposé une définition du développement durable qui fait encore aujourd'hui référence : **« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »**. Les questionnements soulevés par le développement durable sont plus que jamais d'actualité, dans un contexte inédit de conjonction des crises économique, écologique et climatique.

L'AGENDA 21 : PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL

Un Agenda pour le XXI^e siècle

Agenda est issu du verbe latin Agere et signifie "Ce qui doit être fait". Quant au chiffre 21, il renvoie au XXI^e siècle. **Un Agenda 21 est donc littéralement un « plan d'action pour le XXI^e siècle »**. Ainsi, face aux enjeux du 21^e siècle, l'Agenda 21 est l'outil qui permet de structurer et de mettre en cohérence l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. Des milliers de collectivités locales à travers le monde se sont lancées dans une démarche Agenda 21.

Si la mobilisation internationale permet de définir des priorités et de fixer la feuille de route pour les prochaines décennies en matière de développement durable, la prise en compte de l'échelon local est incontournable pour une action concrète et efficace. En raison de leurs compétences (aménagement du territoire, déplacements, politiques sociales...), de leurs moyens et de leur proximité avec les acteurs du territoire, **les collectivités locales sont des acteurs essentiels pour atteindre les objectifs du développement durable.**

Les principes directeurs de l'Agenda 21

L'Agenda 21 est un outil « sur mesure » pour le territoire. Il n'est pas élaboré selon un schéma préétabli mais est conçu à partir des réalités et du contexte du territoire. C'est donc à chaque collectivité de le concevoir à partir de ses besoins, de ses moyens, de ses objectifs et de ses enjeux propres.

L'Agenda 21 est une démarche participative et concertée. Elle implique le décloisonnement entre les différents élu(e)s et services de la collectivité et fait appel aux « forces vives » du territoire : habitants, entreprises, associations... Cette démarche contribue à la construction d'une culture commune du développement durable.

L'Agenda 21 débouche sur un plan d'actions, déclinaison opérationnelle et concrète d'une stratégie de développement durable.

L'Agenda 21 est un processus évolutif. Loin d'être une démarche figée, l'Agenda 21 procède par étape et repose sur les notions d'évaluation et d'amélioration continue.

L'AGENDA 21 DE L'AGGLO

Pourquoi un Agenda 21 d'AggLO ?

L'AggLO s'est engagée dans le développement durable depuis plusieurs années déjà. **La Communauté d'agglomération et les 22 communes qui la composent mènent depuis longtemps de multiples initiatives qui contribuent au développement durable du territoire communautaire.** En 2009, les élus ont souhaité aller plus loin en inscrivant le développement durable comme l'un des trois grands objectifs de son projet d'agglomération 2008-2014, au côté des notions d'ambition et de proximité.

Ils ont ensuite choisi de décliner l'action de l'AggLO en un « Agenda 21 local », formalisant concrètement et à long terme son engagement dans un siècle durable. Cette démarche Agenda 21 s'appuie sur les initiatives existantes et permet de définir des objectifs communs pour aller toujours plus loin.

Une stratégie transversale

Pour définir et mener ses politiques, l'AggLO élabore des documents de planification à moyen terme. Ainsi dans la continuité du précédent projet d'agglomération, le projet 2008-2014 fixe la feuille de route des élu(e)s, sur la base du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), lui-même adopté en 2008. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été récemment révisé et l'AggLO s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). D'autres supports, comme le document d'aménagement commercial et la charte d'agriculture périurbaine, sont en cours d'élaboration.

Le développement durable est le fil conducteur des politiques de l'AggLO. L'ensemble de ces plans stratégiques l'intègrent donc déjà au cœur de leurs objectifs. Si l'Agenda 21 est un plan d'actions à part entière, il ne vient pas pour autant se superposer aux autres projets existants. Il vise au contraire à valoriser les actions en cours, à renforcer leur adéquation avec les enjeux du développement durable et à mettre en œuvre de nouvelles actions innovantes.

C'est pour l'AggLO un engagement résolu qui se concrétise par une action transversale. Cette ambition forte en matière de développement durable souligne la volonté des élus d'inscrire les actions dans la durée et dans le respect des générations futures.

Un Agenda 21 d'Agglomération en cohérence et en complémentarité avec les démarches des communes membres

Une partie des 22 communes membres ont engagé leur propre réflexion en matière de développement durable. Certaines, comme Marigny les Usages, Olivet, Orléans, Ormes et Saint Jean de la Ruelle, ont déjà adopté leur programme d'actions Agenda 21 et ont entamé sa mise en œuvre. D'autres communes y travaillent, en étroite collaboration avec l'AggLO.

Toutes ces démarches sont construites dans un souci de cohérence et de complémentarité. Le présent Agenda 21 communautaire, élaboré avec la participation active des communes membres, vise à mettre en synergie les différentes stratégies autour d'un projet et d'un outil commun.



LA CONSTRUCTION DE L'AGENDA 21

Une démarche en trois grandes étapes

LE DIAGNOSTIC

L'élaboration de l'Agenda 21 de l'Agglo a débuté en 2008 par la réalisation d'un diagnostic territorial, véritable état des lieux du territoire au regard du développement durable. Ce premier travail a permis de déterminer les forces et faiblesses du territoire de l'agglomération, mais aussi de recenser les actions déjà menées. En effet, si l'Agglo est une structure jeune, elle hérite d'une longue histoire intercommunale. Ses compétences ont fortement évolué depuis la définition des vocations initiales du SIVOM original, créé en 1964.

Le diagnostic a abouti à l'identification de six enjeux transversaux pour le territoire :

- ▶ Lutter contre le changement climatique
- ▶ Respecter l'environnement et développer l'idée de Nature
- ▶ Favoriser un développement au service de l'humain
- ▶ Agir pour un développement plus humain et plus solidaire
- ▶ Concilier une politique respectueuse de l'humain et de l'environnement, et la nécessité d'un développement du territoire
- ▶ Renforcer l'exemplarité de l'Agglo dans ses pratiques et son fonctionnement

C'est sur ces enjeux que le travail de concertation avec les forces vives du territoire s'est appuyé.

LA CONCERTATION

La démarche d'Agenda 21 est ensuite entrée dans une importante phase de concertation, réunissant un maximum d'acteurs du territoire. Entreprises, associations, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et bien sûr citoyens, ont été invités à venir participer aux travaux d'élaboration de l'Agenda 21 afin de définir ensemble des objectifs et des propositions d'actions.

Les principaux éléments constitutifs et étapes qui ont structuré et jalonné cette démarche de concertation sont les suivants :

- ▶ **4 décembre 2009 / Conférence de presse :** Lancement officiel de la démarche concertée de l'Agenda 21 de l'Agglo.
- ▶ **Décembre 2009 - janvier 2010 / Conférences débats :** Trois réunions publiques ont permis aux habitants de l'agglomération de découvrir la

démarche, mais aussi d'échanger et de débattre sur les implications du développement durable pour l'agglomération orléanaise.

▶ **Décembre 2009 - avril 2010 / Ateliers thématiques de travail :** Eléments centraux de la concertation, les ateliers thématiques avaient pour objectif de réunir habitants, acteurs économiques, agents et élu(e)s de l'Agglo ou membres du Conseil de Développement afin de travailler ensemble à la définition des grandes orientations et des premières pistes d'actions de l'Agenda 21. Plus d'une centaine de personnes ont ainsi participé aux trente heures de travail collectif.

▶ **Travail avec les agents :** En parallèle des ateliers de concertation, l'Agglo a mené une réflexion en interne avec ses agents. Il s'agissait de s'interroger sur les pratiques professionnelles au sein de l'administration et de travailler à la formalisation de propositions concrètes et exemplaires.

▶ **Janvier 2010 - avril 2010 / Travaux du Club Communes :** L'Agglo doit être un moteur du développement durable pour le territoire, dans ses compétences, mais aussi en tant qu'animateur ou facilitateur, en partenariat avec les communes membres. C'est dans ce cadre que l'Agglo a choisi de créer le « Club Communes », instance regroupant des représentants des communes membres.

▶ **Le blog Développement durable de l'Agglo :** Véritable outil de concertation, le blog de l'Agenda 21, créé à cet effet, a permis aux habitants de s'informer sur la démarche et d'y déposer leurs remarques ou propositions.

▶ **Le Conseil de Développement de l'Agglo :** Instance consultative de l'Agglo composée de représentants de la société civile, le Conseil de Développement s'est réuni à quatre reprises pour apporter sa contribution à la concertation. Il travaillera également au suivi et à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

▶ **24 juin 2010 / Restitution du Livre Blanc de la concertation :** Le Livre Blanc fait la synthèse de l'ensemble des propositions issues des travaux de la concertation. Edité en juin 2010, sa présentation a fait l'objet d'un événement de restitution et de partage.

▶ **24 mars 2011 / Vote à l'unanimité du texte de l'Agenda 21 par le Conseil de Communauté de l'Agglo :** Le texte adopté est issu des propositions du Livre Blanc retravaillées par les services et le comité de pilotage des élus communautaires. Une analyse de faisabilité technique et financière des actions a notamment été menée.

L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE AGENDA 21 ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Pour cette troisième et dernière étape, les élu(e)s et agents de l'Agglo ont travaillé pendant plusieurs mois à l'élaboration du programme d'actions définitif de l'Agenda 21.

Sur la base des propositions du Livre Blanc, un important travail de hiérarchisation et de dimensionnement des objectifs et des actions a été réalisé. Il a permis de retenir les axes et les objectifs stratégiques répondant au mieux aux priorités et aux enjeux du développement durable. Il en découle la stratégie de développement durable de l'Agglo.

Les objectifs stratégiques ont ensuite été déclinés en actions opérationnelles, qui peuvent être de nouvelles actions à déclencher, ou bien des actions déjà engagées par l'Agglo et à renforcer.

Enfin, chaque action a été travaillée en détail afin d'en définir le contenu, les résultats attendus, désigner le pilote du projet et les partenaires à mobiliser et, bien sûr, déterminer les échéances et le budget.

RAPPEL :

Une partie des actions présentées dans le Livre Blanc n'a pas été intégrée dans le programme d'actions. Ces propositions pourront alimenter les versions ultérieures de l'Agenda 21. En effet, l'Agenda 21 repose sur un principe d'amélioration continue et doit à ce titre être régulièrement évalué et renouvelé. Dans ce cadre, le Livre Blanc constitue un formidable vivier d'idées et de propositions sur lequel l'Agglo pourra s'appuyer.

De plus, les communes membres de l'agglomération pourront s'approprier certaines de ces actions dans le cadre des démarches qu'elles mènent en parallèle de l'Agenda 21 de l'Agglo.



La stratégie de Développement durable de l'Agglo

La stratégie de développement durable constitue l'ossature de l'Agenda 21 de l'Agglo. Elle fixe les grandes orientations de l'action de la Communauté d'agglomération, qui lui permettront de répondre aux enjeux du développement durable pour son territoire.



Dès l'élaboration du projet d'agglomération, il a été établi que l'Agenda 21 reposerait notamment sur un découpage en trois niveaux d'actions :

» « **Territoire de demain** » : l'Agenda 21 comprend l'engagement d'actions de grande envergure qui concernent l'ensemble du territoire communautaire : lutte contre le changement climatique, réduction des nuisances sonores, préservation et valorisation de la biodiversité... L'Agenda 21 pose les principes et les premières bases de ces actions qui feront par la suite l'objet d'une démarche approfondie.

» « **Compétences de l'Agglomération** » : l'Agenda 21 formalise la capacité de l'Agglo à intégrer le développement durable dans ses actions, ses projets et les services qu'elle assure au quotidien. Les actions de ce niveau concernent donc le cœur des compétences propres de l'Agglo : gestion des déchets et des eaux usées/pluviales, organisation des déplacements, développement économique et insertion par l'emploi...

» « **Club Communes** » : l'Agenda 21 doit permettre de favoriser l'engagement et de mutualiser les actions des communes qui composent l'agglomération. Les actions de ce troisième niveau, définies notamment lors de travaux du Club Communes, peuvent être des projets portant sur des compétences partagées ou communales. Ils sont portés par l'Agglo, ou par une ou plusieurs communes. L'Agglo y contribue également en tant que soutien, animateur ou facilitateur.



Pour construire la stratégie, l'Agglo s'est basée sur plusieurs éléments :

» **Le Projet d'Agglomération 2008 - 2014**
3 mots d'ordre guident les choix de l'Agglo : proximité, ambition et développement durable

» **Le diagnostic territorial au regard du développement durable**

» **Le Livre Blanc de la concertation**
4 thématiques, 15 axes, 36 objectifs prioritaires et 196 propositions d'actions

» **Les 5 finalités du développement durable définies au niveau national :**

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production

Le découpage en trois niveaux d'actions

- Territoire de demain
- Compétences de l'Agglomération
- Club Communes

La stratégie de développement durable finalement retenue s'articule autour de cinq grands axes qui suivent les grandes orientations du projet d'Agglomération et qui s'appuient sur les compétences de l'Agglo.





Axe 1

Défis environnementaux

La qualité du cadre de vie est l'un des atouts principaux de l'Agglo, sur laquelle reposent notamment son attractivité et son dynamisme économique. Avec ce premier axe, l'Agglo vise avant tout à préserver ce patrimoine exceptionnel, tout en limitant les risques et les nuisances qui le caractérisent. Il ancre encore davantage les grandes compétences environnementales de l'Agglo (assainissement et déchets) dans le développement durable et engage l'Agglo dans l'un des combats majeurs du siècle en cours, la lutte contre le réchauffement climatique.

Axe 2

Développement économique responsable

Le développement économique est aujourd'hui l'une des grandes priorités de l'Agglo. Le développement durable sera l'un des leviers qui permettra pour les années à venir, de conserver et même de renforcer le dynamisme économique qui caractérise le territoire. A travers le deuxième axe de son Agenda 21, l'Agglo s'engage à accompagner les acteurs économiques vers le développement durable et à déployer une véritable dynamique de développement économique et d'emploi dans les secteurs de l'environnement ou de l'économie sociale et solidaire.

Axe 3

Proximité et solidarité au quotidien

Le développement durable place la solidarité au cœur de ses valeurs. L'axe 3 de l'Agenda 21 rappelle l'engagement quotidien de l'Agglo en matière de cohésion sociale et consolide son action dans ses grands domaines d'intervention : le logement, le développement social urbain, l'accueil des gens du voyage et l'insertion par l'emploi. Il est également une opportunité forte pour l'Agglo de conforter sa visibilité et sa proximité avec tous les habitants de son territoire.

Axe 4

Aménagement et déplacement durables

En adoptant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'Agglo a défini les grandes orientations de développement et d'aménagement à moyen et long terme. L'axe 4 de l'Agenda 21 vient compléter ce projet en réaffirmant la place du développement durable au cœur des stratégies d'évolution du territoire. L'Agenda 21 conforte les grands projets actuels de l'Agglo en matière de déplacements en insistant sur la promotion des transports en commun et des transports doux et sur la nécessaire réflexion sur la place de la voiture dans l'agglomération.

Axe 5

L'Agglo, une collectivité exemplaire

Avec son cinquième et dernier axe, l'Agglo renforce le travail sur sa relation au développement durable en tant qu'institution. L'exemplarité sera recherchée sur le plan environnemental comme sur le plan social, et passera notamment par l'adoption de nouvelles formes de fonctionnement et de gouvernance, le tout dans une logique d'évaluation et d'amélioration continues.



Axes et objectifs stratégiques :

AXE 1 : DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

- › Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique
- › Préserver et valoriser les espaces naturels de l'Agglo
- › Réduire les risques et les nuisances sur le territoire
- › Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets
- › Economiser et préserver l'eau

AXE 4 : AMENAGEMENT & DEPLACEMENT DURABLE

- › Aménager durablement le territoire sur l'agglomération
- › Faciliter l'usage des déplacements doux ou alternatifs dans l'agglomération
- › Améliorer les transports en commun et favoriser l'intermodalité

AXE 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPONSABLE

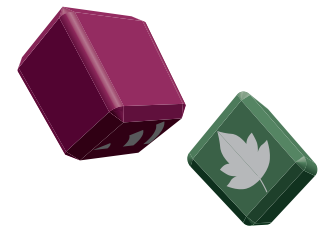
- › Impliquer les entreprises du territoire dans des démarches éco-responsables
- › Assurer une conception et une gestion durable des zones d'activités
- › Encourager le développement des filières économiques durables et solidaires

AXE 5 : L'AGGLO, UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

- › Réduire l'empreinte énergétique et environnementale de l'Agglo
- › Intégrer l'éco-responsabilité dans toutes les pratiques de l'Agglo
- › Renforcer l'équité au sein de la structure
- › Améliorer et évaluer l'action de l'Agglo

AXE 3 : PROXIMITE ET SOLIDARITE AU QUOTIDIEN

- › Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi pour tous
- › Tendre vers un habitat durable et solidaire
- › Se rapprocher des habitants de l'agglomération





Le plan d'actions

Un programme d'actions pragmatique

Si la démarche se veut ambitieuse et confirme l'intégration du développement durable dans toutes les politiques de l'AggLO, le programme d'actions est également volontairement pragmatique. En ce sens, il met en avant un nombre raisonnable d'actions, qui visent des résultats concrets et évaluables en lien avec les Agendas 21 des communes membres.

Dans un double contexte de crise économique et de réduction des déficits, les collectivités locales doivent poursuivre leur effort de maîtrise des dépenses publiques. L'Agenda 21, en coordonnant l'ensemble des actions de la collectivité dans une approche globale, permet de mutualiser des moyens et de faciliter la maîtrise des dépenses.

Ce programme d'actions resserré prend également en considération les réalités financières. L'évolution des dépenses des collectivités locales a été particulièrement soutenue depuis plusieurs décennies, notamment du fait des transferts de compétence réalisés dans le cadre de la décentralisation.

Une démarche de progrès

Ce plan d'actions s'inscrit dans une démarche de progrès et doit donc être considéré comme une première étape. En parallèle de la mise en œuvre des premières actions, les réflexions autour de l'intégration du développement durable dans l'AggLO se poursuivront, notamment à travers la continuité de la concertation et la mobilisation de nouveaux partenaires.

Les 3 niveaux d'actions



« Territoire de demain » :

des actions de grande envergure qui concernent l'ensemble du territoire communautaire et dont l'Agenda 21 pose les principes et les premières pistes : Plan Climat, réduction des nuisances sonores, préservation et valorisation de la biodiversité...

En parallèle du découpage en 5 grands axes de la stratégie de développement durable, les actions de l'Agenda 21 peuvent se distinguer selon les 3 niveaux d'actions précédemment évoqués.

Chacune des actions est donc estampillée en fonction du ou des niveaux d'actions dans lesquels elle s'intègre.



« Compétences de l'Agglomération » :

des actions qui concernent le cœur des compétences propres de l'AggLO : environnement au quotidien, déplacements, économie et insertion par l'emploi...



« Club Communes » :

Des projets d'intérêts généraux qui concernent des compétences partagées ou conservées par les communes. Elles sont pilotées par l'AggLO ou par une commune. L'AggLO y contribue également en tant qu'animateur ou facilitateur.





Défis environnementaux

La prise de conscience de la dégradation et de l'épuisement des ressources naturelles et écologiques est en grande partie à l'origine de l'apparition du concept de développement durable. Le dérèglement climatique, la réduction de la biodiversité, la pollution des eaux et l'épuisement des sols sont autant de signes selon lesquels le développement, tel qu'il s'est engagé dans les pays du Nord depuis la révolution industrielle, n'est plus soutenable aujourd'hui.

A l'image de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les collectivités territoriales ont, par leurs compétences, un rôle majeur à jouer dans le domaine de l'environnement : préservation de la biodiversité, gestion des ressources (eau, énergie...), organisation rationnelle des déplacements, valorisation des déchets... Elles sont aussi des acteurs de premier plan en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Avec ce premier axe et conformément aux orientations prises dans le projet d'agglomération et dans les outils stratégiques et de planification que sont notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou le Plan de Déplacement Urbains (PDU), il s'agit de positionner l'environnement au cœur de l'Agenda 21.



Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique



Parmi les défis environnementaux du siècle, le changement climatique est une réalité qui ne fait plus débat scientifique. Mieux vaut donc s'y préparer, tout en poursuivant les efforts pour en réduire les effets. Si la question est planétaire et relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont, elles, de l'ordre de l'action locale.

Conscients de la nécessité de structurer nos actions en matière de lutte contre le changement climatique, nous n'avons pas attendu pour agir, anticipant en cela les obligations réglementaires (développement des transports propres, thermographie aérienne...). Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin en fixant des ambitions chiffrées de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire. L'intervention de l'Agglo visera aussi bien les activités et le patrimoine propres de l'institution que les politiques publiques mises en œuvre ou planifiées.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 1

Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Territorial à l'échelle de l'Agglo

LES ENJEUX

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Il a pour objectif :

- **La réduction** des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective de diviser par quatre les émissions d'ici à 2050,
- **L'adaptation** du territoire aux impacts du changement climatique qui ne pourront plus être intégralement évités.
- **Un Plan Climat-Energie Territorial doit permettre de :**
 - repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre et se fixer des objectifs de réduction,

- mettre en évidence – avec les acteurs concernés, des citoyens aux entreprises et administrations – les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de toutes les politiques sectorielles de la collectivité locale,
- proposer et vulgariser, à l'échelle du territoire, un plan d'action visant à réduire les émissions et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique et le mettre en œuvre.

Pour l'Agglomération d'Orléans Val de Loire, le Plan Climat - Energie constituera le volet Climat - Energie opérationnel de son Agenda 21.



Préserver et valoriser les espaces naturels de l'Agglo

L'agglomération orléanaise est entourée d'espaces naturels riches et variés, voire exceptionnels : la forêt de Sologne au Sud, la forêt d'Orléans au Nord, la plaine de Beauce à l'Ouest et le Gâtinais à l'Est. Elle est bien sûr traversée par la Loire, dont la vallée est inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

L'identité ligérienne du territoire, de même que la connaissance des espaces naturels, ont fait l'objet d'une attention et d'interventions particulières ces dernières années. Ces actions ont permis de redonner à ces espaces la place qui leur revenait. Il convient aujourd'hui d'asseoir ce travail, notamment sur les trames vertes et bleues, par des interventions s'inscrivant dans une logique de complémentarité et recherchant en priorité la préservation de la biodiversité.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 2

Réaliser et mettre en œuvre un Plan Biodiversité à l'échelle du territoire de l'Agglo

LES ENJEUX

Le développement durable du territoire passe par la protection des

écosystèmes naturels en accordant une place à la nature dans la ville. **Préserver cette richesse, protéger les milieux sensibles ou remarquables sont donc des enjeux majeurs** auxquels doit répondre le Plan Biodiversité.

Celui-ci doit permettre de :

- Développer la connaissance de la biodiversité du territoire,
- Définir les corridors écologiques à

conserver, restaurer et développer afin de relier des sites à fort potentiel en terme de biodiversité,

- Conserver et gérer la biodiversité (gènes, espèces, habitats),
- Promouvoir le bon fonctionnement des écosystèmes,
- Sensibiliser le grand public à la protection et au développement de la biodiversité.



MESURES CONCRÈTES

Les étapes d'élaboration d'un PCET :

- Réalisation d'un Bilan Carbone patrimoine et services : estimation des émissions de gaz à effet de serre dont l'Agglo est « responsable »,
- Concertation avec les principaux acteurs socio-économiques du territoire,
- Elaboration d'une stratégie, d'objectifs chiffrés de réduction et d'un programme d'actions concrètes.

Actions d'ores et déjà engagées par l'Agglo :

- Généraliser les Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) pour les logements et aides à la réalisation de travaux,
- Sensibiliser les habitants aux comportements de sobriété énergétique au quotidien (valorisation de la thermographie aérienne) en partenariat avec l'Espace Info Energie,
- Mise à disposition d'un conseiller en énergie partagé auprès des

communes de l'Agglo de moins de 3500 habitants.

Perspectives :

- Améliorer l'empreinte énergétique des parcs d'activités
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Réduire les consommations d'énergie et la pollution lumineuse liées à l'éclairage public : baisse de luminosité, réduction du nombre de candélabres, choix d'équipements performants...

MESURES CONCRÈTES

Etapes d'élaboration d'un Plan Biodiversité :

- Réalisation d'un état des lieux de la biodiversité sur le territoire, en ayant une méthodologie commune avec les collectivités territoriales environnantes afin de pouvoir croiser les données,
- Etablissement d'un schéma directeur d'actions,
- Mise en place une bonne gestion de la biodiversité : espaces verts, milieux aquatiques,
- Communication auprès du public.

Exemples d'actions à mener dans le cadre d'un Plan Biodiversité

- Produire un guide des « bonnes pratiques » en matière de conception et d'entretien d'espaces verts et un catalogue des végétaux utilisables pour des aménagements d'espaces verts répondant à un souci de biodiversité, préservation des espèces locales, intérêt des corridors biologiques,

- Favoriser la connexion des espaces naturels extérieurs avec l'intérieur de l'Agglo par des corridors biologiques (liens forts avec le Projet Loire Trame Verte),
- Réfléchir à l'aspect biodiversité dans tout projet d'aménagement,
- Aider à la réduction de l'usage des pesticides et herbicides, éducation à la beauté des mauvaises herbes.

Action 3

Valoriser les bords de Loire et ses affluents

LES ENJEUX

Le 30 novembre 2000, le Val de Loire a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité au titre des paysages culturels vivants.

Depuis, l'Agglomération d'Orléans Val de Loire s'est engagée en rassemblant les 22 communes autour d'une identité ligérienne forte. C'est notamment l'un des principaux objectifs du projet « Loire Trame Verte » qui a permis la création et le réaménagement de nombreux sentiers et promenades.

Avec son Agenda 21, l'Agglomération a décidé d'aller plus loin en **permettant à ses habitants de se réapproprier les rives de la Loire, du canal et de tous les affluents qui la traversent.**



MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Aménagements concrets des quais, de cheminements piétonniers, réouverture du canal, panneaux d'information, observatoires, mobiliers urbains...
- › Développement et aménagement de l'itinéraire « Loire à vélo »,
- › Mise en place d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine intercommunale,

- › Réduction des rejets polluants dans la Loire et ses affluents.

Les + de l'Agenda 21 :

- Participer à l'élaboration et signer le plan de gestion du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco,
- Réappropriation du fleuve par les habitants (aménagement du quai du Roi...),

- Aménager un grand parc en bord de Loire (autour du Bois de l'Île) et en faire une zone pilote d'aménagement durable,
- Concevoir et gérer les aménagements dans l'esprit du guide de gestion durable des espaces verts.

»»»»» Réduire les risques et les nuisances sur le territoire de l'Agglo

OBJECTIF

Certains secteurs du territoire de l'agglomération sont exposés à un ou plusieurs risques naturels majeurs, au premier rang desquels figure le risque inondation. Rappelons que 14 communes membres de la Communauté d'agglomération ont tout ou partie de leur territoire en zone inondable. A ces risques « naturels » s'ajoutent des risques « technologiques » liés à la présence de plusieurs sites SEVESO (sites industriels classés à risques) et au transport de matières dangereuses.

Parallèlement, si l'agglomération bénéficie légitimement d'une image « verte » héritée du fond naturel qui caractérisait son paysage initial (Loire, forêts, cultures...), l'urbanisation, le mitage foncier et le recours grandissant à la voiture sont plus que jamais sources de nuisances. Avec l'Agenda 21, nous agissons à 3 niveaux : l'amélioration de la connaissance des risques et nuisances existant sur le territoire, la réduction de la vulnérabilité comme des conséquences des aléas et l'information des acteurs concernés.

Territoire de demain

Action 5

Réaliser un Plan Bruit à l'échelle du territoire de l'Agglomération

LES ENJEUX

Le bruit est l'une des principales nuisances auxquelles sont confrontées aujourd'hui les populations citadines. Les nuisances sonores entraînent de nombreux troubles sanitaires.

Le bruit peut être également une source de conflits de voisinage et contribuer à dégrader le climat social, notamment dans les quartiers situés à proximité d'infrastructures routières ou ferroviaires bruyantes.

Dans la continuité de la carte du bruit exigée par la réglementation, **le Plan Bruit vise à améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant les nuisances sonores des infrastructures routières et ferroviaires ainsi que des installations classées à l'échelle d'un territoire.**

MESURES CONCRÈTES

Action déjà engagée :

- › Réaliser une carte du bruit intégrant les niveaux de bruits actuels et futurs.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Déterminer le nombre d'habitants, d'établissements scolaires ou de santé soumis à un bruit excessif,

- › Concevoir un plan de prévention avec l'ensemble des gestionnaires.

Action 6

Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des risques majeurs

LES ENJEUX

Certains secteurs du territoire de l'agglomération sont exposés à un ou plusieurs risques naturels et/ou technologiques majeurs.

Les travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) montrent que les phénomènes climatiques extrêmes vont augmenter la fréquence et la gravité des risques majeurs tels que l'inondation.

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire travaille pour la réduction des conséquences des risques majeurs, notamment l'inondation, susceptibles de provoquer des dommages et des atteintes à des éléments de son patrimoine, de ses services et de son fonctionnement, avec pour objectif de rétablir au plus vite les services à la population.



MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Elaboration d'un plan de gestion du service de collecte des déchets vis-à-vis du risque d'inondation,
- › Diagnostic des logements vis-à-vis du risque d'inondation,
- › Participation au programme européen Flood Résilient City, au plan d'évacuation des populations, à l'étude des vals de l'Orléanais, au programme de diagnostic des entreprises.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Modélisation des risques sur le territoire : inondation, cavités souterraines, mouvement de terrain, transports des matières dangereuses, périmètres de protection autour des zones de risques technologiques,
- › Animation du groupe de travail sur les déchets post crue,

- › Participation au groupe de travail sur les formes urbaines en zones inondables,
- › Sensibilisation des communes et des habitants aux risques majeurs.

Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets



En France, la production de déchets a doublé en 40 ans. L'augmentation du nombre d'habitants, l'évolution de nos modes de vie, les habitudes alimentaires, les évolutions technologiques sont autant de facteurs qui participent à l'accroissement de cette production. La chaîne de fabrication de nos produits de consommation nécessite des matières premières et des énergies fossiles qui finissent par peser lourd sur nos ressources naturelles. Il est urgent d'agir pour réduire de façon significative la production de déchets. Pour l'AggLO, qui a la charge de la gestion des déchets, l'enjeu est environnemental mais aussi financier, au regard de l'augmentation croissante des coûts de traitement. Soucieux d'optimiser le service, nous nous sommes engagés en 2010 dans un processus lourd de réorganisation des circuits de collecte des déchets ménagers et recyclables.

Ce travail d'harmonisation des tournées s'accompagne d'une généralisation de la collecte sélective et de l'extension de la collecte en porte-à-porte. Mais, puisque le meilleur déchet est toujours celui qui n'est pas produit, l'AggLO a aussi élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets. L'objectif est de réduire de 7 % d'ici 5 ans les quantités de déchets ménagers pris en charge par la collectivité par des efforts de sensibilisation et par la promotion de solutions alternatives (compostage, réutilisation, déchetteries...). Ce programme entrant complètement dans le champ du développement durable, ses 4 grands axes d'actions sont repris dans le programme d'actions de l'Agenda 21. L'ensemble des parties prenantes (communes membres, citoyens/consommateurs/usagers, acteurs économiques...) est invité à prendre leur part dans la démarche.

LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 7

Optimiser la gestion des déchets verts et fermentescibles

LES ENJEUX

Dans le cadre du lancement de son programme local de prévention, l'AggLO a identifié les gisements de déchets sur lesquels mener prioritairement des actions de réduction. Parmi eux, les déchets verts et fermentescibles représentent environ 30% du contenu des poubelles des ménages.

Autour de ce flux, différentes méthodes de jardinage naturel (compostage, broyage, paillage) peuvent être proposées aux habitants et acteurs locaux pour détourner ces déchets de la collecte (porte à porte ou déchetterie) et les valoriser au maximum.

Aussi, l'AggLO poursuivra ses efforts d'information et d'accompagnement sur ces techniques vers :

- › Les ménages, qu'ils résident en habitat individuel ou en habitat collectif,
- › Les établissements scolaires,
- › Les professionnels, gros producteurs de déchets fermentescibles.

MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Promotion et soutien du compostage individuel ou en pied d'immeuble,
- › Expérimentation et promotion du lombricompostage (compostage en appartement ou logement sans jardin),
- › Promotion et soutien au compostage en établissement (restauration collective),
- › Promotion du jardin pauvre en déchets.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Etude des solutions alternatives de gestion des végétaux par un assistant à maîtrise d'ouvrage,
- › Mise en place de nouveaux services autour de la gestion des déchets verts difficilement compostables (déchets taille) en lien avec les services espaces verts des communes,

- › Accompagnement technique du Club Communes sur la gestion des déchets verts des particuliers,
- › Etude sur la collecte spécifique des sapins de Noël.



Action 8

Consommer autrement

LES ENJEUX

Dans le cadre du lancement de son programme local de prévention des déchets, l'AggLO a identifié les

sources de déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

La présence dans nos poubelles de nombreux déchets alimentaires, d'emballages, de papiers et biens d'équipements met en évidence la nécessité de travailler sur nos habitudes et comportements de

consommation pour infléchir la production de déchets.

Aussi, l'AggLO valorisera l'éco-consommation des ménages en mettant en avant certains gestes préventifs.

MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Promotion des achats écoresponsables,
- › Promotion du réemploi, de la réparation, de la location,
- › Promotion des sacs et cabas réutilisables.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Promotion du Stop Pub, réduction des INS (imprimés non sollicités) et du stop annuaire,
- › Lutte contre le gaspillage alimentaire,

- › Promotion du réemploi de vêtements,
- › Actions concrètes pour favoriser le réemploi.



Action 9 Réduire la toxicité des déchets

LES ENJEUX

On considère que sur l'Agglo, 540 tonnes de déchets dangereux sont produites chaque année, dont 40% sont pris en charge par les déchetteries, le reste étant éliminé avec les déchets ménagers résiduels.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, l'Agglo s'est engagée à réduire à la fois la quantité et la toxicité des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

L'Agglo déclinera différentes mesures pour réduire l'impact des déchets en promouvant les alternatives permettant de réduire l'usage des produits dangereux et toxiques et en facilitant l'application locale de la responsabilité des producteurs.

MESURES CONCRÈTES

- › Information des usagers sur les bonnes pratiques et sur les bons modes d'élimination des produits dangereux,
- › Participation à des actions de sensibilisation des enseignes commercialisant les produits dangereux pour améliorer la capacité de conseil vers des produits plus naturels ou labellisés,
- › Information des usagers sur l'existence du dispositif pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- › Aide au déploiement de la filière de récupération des déchets de soins à risques infectieux en étant force de mobilisation auprès des pharmacies,
- › Relayer les doléances des usagers en cas de dysfonctionnement de la REP (responsabilité élargie des producteurs).



Action 10 Réutiliser les eaux de pluie et les eaux épurées

LES ENJEUX

L'eau est indispensable à la plupart des activités humaines, qu'elles soient industrielles ou domestiques. Seulement 3 % de l'eau est douce et 1/10^e de ces 3 % est facilement accessible. L'eau disponible pour l'Homme est donc rare et la gestion de sa rareté sera probablement l'un des enjeux majeurs de notre siècle.

Les autorités publiques et les collectivités locales peuvent agir en récupérant les eaux de pluie, par exemple, pour les opérations d'arrosage des espaces verts ou de nettoyage de la voirie.

La réutilisation des eaux usées épurées (REUE) est une autre alternative d'approvisionnement. Les eaux usées sont les eaux rejetées par les habitants et les industries et qui sont acheminées par les égouts en station d'épuration afin d'être traitées. Dans le cycle d'assainissement de l'eau « classique », elles sont rejetées dans le milieu naturel. La REUE propose de récupérer directement ces eaux usées épurées, de les traiter éventuellement une nouvelle fois et de s'en servir pour différents usages (arrosage, irrigation...).

Le territoire de l'Agglo compte en tout sept stations de traitement des eaux usées, dont quatre semblent facilement exploitables pour une réutilisation en vue de l'arrosage des espaces verts alentours.



MESURES CONCRÈTES

- › Faire un état des lieux des espaces verts concernés et de la faisabilité de la mise en œuvre,
- › Mettre en œuvre la réutilisation des eaux usées épurées,
- › Promouvoir la réutilisation des eaux de pluie chez le particulier : sensibilisation, conseils, aide éventuelle à l'investissement (distribution de citerne).



Economiser et préserver l'eau

Les ressources en eau de l'agglomération sont abondantes, mais vulnérables. Centrée autour de la Loire, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, et riche en zones naturelles, l'agglomération se doit d'être exemplaire en la matière. L'Agglo luttera contre les gaspillages et diminuera au maximum les pollutions produites et rejetées dans le milieu naturel. Deux grands projets de rénovation et de reconstruction des stations de traitements des eaux usées illustrent cette volonté.

Après la rénovation de la station de La Source - Saint Cyr en Val en 2010, la future station de l'île Arrault assurera de manière performante l'épuration des eaux, le traitement des boues et limitera les impacts induits par ces différents traitements. Imaginée par un architecte français de renommée internationale, la nouvelle station s'insérera parfaitement dans son cadre de verdure, à proximité de la tête Nord du Pont de l'Europe, l'une des entrées de ville majeures en cours d'aménagement.

Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, notamment dans la gestion des eaux pluviales : apport d'expertise, renforcement des contrôles, diminution des risques d'inondation et de pollution par le recours à des techniques alternatives, réutilisation des eaux de pluie et des eaux épurées sont autant d'actions sur lesquelles l'Agglo s'engage dans le cadre de son Agenda 21.



AggLO
et ses
compétences**Action 11****Renforcer la surveillance des rejets et des eaux parasites****LES ENJEUX**

Le développement de l'urbanisation et l'imperméabilisation croissante des sols ont fait des eaux pluviales une source de risque importante pour de nombreuses collectivités. N'étant plus absorbées par le sol, les eaux pluviales provoquent des inondations ou en aggravent les conséquences. Elles peuvent également provoquer des pollutions importantes.

De même, en matière d'eau usée, l'enjeu consiste aussi bien à maîtriser la collecte des eaux usées, qu'à assurer la qualité de leur traitement. Les rejets directs

d'eaux usées ou les rejets d'eaux unitaires par temps de pluie provoquent en effet d'importants dommages au milieu naturel et à la santé publique.

Une étude d'impact des rejets vers le milieu naturel sur le périmètre de l'AggLO est en cours. Il s'agit d'étudier les rejets d'eaux usées du réseau unitaire par temps de pluie, d'une part et, d'autre part, les rejets d'eaux pluviales les plus impactants.

Par ailleurs, le fonctionnement des réseaux unitaires ou eaux usées peut être perturbé par la dilution d'eaux parasites qui proviennent soit de nappes souterraines qui s'infiltrent à cause de la vétusté des canalisations, soit de présence d'eaux pluviales dans les branchements. **Des diagnostics réseaux sont en cours de réalisation et permettront de mieux identifier ces eaux parasites.**

MESURES CONCRÈTES

- › Renforcer les contrôles de la qualité des rejets d'eaux pluviales et des conformités de branchements d'eaux usées,
- › Renforcer la connaissance du patrimoine et du terrain,
- › Identifier l'ensemble des déversoirs d'orage et les caractériser,
- › Identifier les rejets d'eaux pluviales et les caractériser (localisation géographique dans le SIG),
- › Mettre en œuvre le programme d'actions préconisé par l'étude d'impact afin de minimiser les rejets,
- › Veiller à la réhabilitation des installations individuelles présentant des risques pour la salubrité publique ou ayant comme exutoire un cours d'eau,
- › Définir des orientations pour la mise en œuvre de la police administrative de l'assainissement en cas de transfert de compétence,
- › Renforcer la recherche des eaux parasites de captage et des eaux parasites d'infiltration,
- › Définir un programme de réhabilitation des réseaux afin de supprimer les eaux parasites d'infiltration.

**Action 12****Renforcer le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales****LES ENJEUX**

Les eaux pluviales sont l'un des éléments majeurs à maîtriser dans la planification et l'aménagement du territoire. Les enjeux sont de trois types :

- › Limiter les risques d'inondation,
- › Préserver les ressources en eau et les milieux naturels des risques de pollution,
- › Aménager l'espace en intégrant les deux risques précédents.

AggLO
et ses
compétencesTerritoire
de demain

Avec le développement urbain, le système du « tout tuyau », consistant à collecter systématiquement les eaux pluviales pour les évacuer à l'aval, a révélé ses limites. Des techniques alternatives existent et présentent plusieurs avantages : hydrologique, paysager, multi-usage, économique (limitant l'augmentation des coûts collectifs liés à l'eau).

Elles constituent une autre conception de la maîtrise des eaux pluviales, pour laquelle l'ensemble des acteurs de l'aménagement doit être mobilisé, et ce, très en amont des projets. Elles regroupent différents outils tels que les chaussées à structure réservoir, les noues, les tranchées drainantes...

MESURES CONCRÈTES

- › Renforcer le recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'infrastructures réalisés par l'AggLO,
- › Porter une politique en faveur des techniques alternatives auprès des acteurs du territoire,
- › Informer les usagers de l'existence du dispositif pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- › Accompagner les communes sur leurs compétences (voirie).

**Action 13****Apporter un soutien technique aux usagers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif****LES ENJEUX**

L'assainissement collectif n'est pas adapté à toutes les situations : en zone rurale notamment ou pour un habitat dispersé, l'assainissement non collectif permet d'assurer un traitement efficace des eaux usées.

Pour s'assurer de la bonne épurabilité des eaux usées par les systèmes d'assainissement non collectif, la législation (loi sur l'eau du 03/01/1992) a imposé aux communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le SPANC de l'AggLO, créé le 13 décembre 2005, propose les missions obligatoires de contrôle de la conception, implantation et bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées. Ce service est géré par voie de délégation de service public.

Aujourd'hui, plus de 90% des installations ont été diagnostiquées. Ce contrôle a permis aux usagers de prendre conscience de l'état de leur installation. Il arrive cependant que certains se trouvent démunis face aux problèmes techniques de réhabilitation. **L'AggLO apporte un soutien technique aux usagers qui le désirent.**

MESURES CONCRÈTES

- › Définir les prestations du délégataire dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPONSABLE

Depuis 2003, le développement économique est l'une de nos compétences phares et l'une de nos ambitions premières. Le dynamisme du tissu économique est gage d'emplois, d'épanouissement personnel des habitants, de ressources pour investir, d'attractivité et de rayonnement. La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire bénéficie ainsi d'un développement économique dynamique, qui se traduit par des implantations d'entreprises innovantes, un tissu économique diversifié et un taux de chômage moins élevé que la moyenne nationale. Développer « durablement » un territoire suppose d'encourager sa vitalité économique en s'appuyant sur une gestion responsable des ressources locales, humaines et environnementales. Il s'agit aussi de créer les conditions d'un accueil équilibré d'activités et de compétences nouvelles. Plus globalement, cela suppose de produire et de consommer autrement, de fonder les dynamiques de développement sur des comportements responsables et solidaires. On peut en attendre une formidable opportunité d'innovation, technique comme sociale, et de création d'emplois. A travers son Agenda 21, l'Agglo accompagnera les mutations nécessaires de l'économie traditionnelle, diversifiera les activités créatrices d'emplois et offrira toutes les chances d'un parcours professionnel réussi, dans le respect des personnes et des ressources.

Accueillir et fidéliser les entreprises concourant à l'engagement du territoire en matière de développement durable, encourager les modes de production et de consommation responsables, voilà tout l'enjeu de ce deuxième axe.



Impliquer les entreprises du territoire dans des démarches éco-responsables



Quelles que soient leurs activités, les entreprises gèrent du personnel, consomment des ressources naturelles et des matières premières, utilisent des moyens de production et de transport qui ont un impact sur l'environnement. Dans leurs choix, elles ont la capacité de devenir actrices d'une production et d'une consommation raisonnées. Il est donc primordial de les encourager à adopter des pratiques éco-responsables.

Pour l'Agglo, l'éco-responsabilité des entreprises passe par un appui aux initiatives locales, l'organisation d'actions de sensibilisation et l'animation d'un partage des connaissances comme des expériences. Elle s'appuiera entre autres sur des actions, comme la mise en place de Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE).



Action 15

Impulser la réalisation des Plans de Déplacements Entreprise

LES ENJEUX

Le Plan de Déplacements Entreprise est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés au travail en favorisant l'usage des

modes de transport alternatifs à la voiture individuelle : marche à pied, vélo, transports en commun, covoiturage, véhicules propres... Les « déplacements liés au travail » comprennent traditionnellement les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des collaborateurs, mais ils peuvent aussi englober les déplacements des clients ou des partenaires.

Par sa compétence en matière de transports publics, l'Agglo peut agir en incitant et en aidant les entreprises à élaborer en commun leurs plans de déplacements.

MESURES CONCRÈTES

- › Apporter une expertise technique sur la mobilité aux entreprises et aux associations d'entreprises des parcs d'activités,
- › Aider financièrement les entreprises et les associations

- d'entreprises des parcs d'activités à élaborer un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou Inter-Entreprises (PDIE),
- › Mutualiser les connaissances et diffuser des retours d'expériences,

- › S'associer aux démarches d'évaluation des PDE et PDIE engagées par les partenaires et identifier des indicateurs à faire figurer à l'Observatoire des Déplacements.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21



Action 14

Inciter et accompagner les entreprises dans leurs démarches de développement durable

LES ENJEUX

Le territoire de l'agglomération bénéficie d'un dynamisme économique important, grâce à la présence de grands groupes d'envergure internationale, mais aussi d'un tissu solide de petites et moyennes entreprises.

L'objectif est de favoriser la prise en compte du développement durable par ces entreprises au niveau des aides octroyées.

MESURES CONCRÈTES

- › Mener la réflexion pour mettre en place des incitations en faveur du développement durable dans l'attribution de certaines aides aux entreprises. Ainsi, une aide économique pourrait être majorée en cas d'approche développement durable (bâtiment THPE...),

- › Mettre en place un guide d'accueil dans les parcs et inclure des thématiques développement durable à prendre en compte lors de l'implantation des entreprises,

- › Renforcer la communication autour des aides des partenaires (ADEME, chambres consulaires, Espace Infos Energie...) pour les très petites entreprises.

Assurer une conception et une gestion durable des zones d'activités

Au titre de sa compétence en matière de développement économique, l'Agglo prend en charge la gestion et l'aménagement de certains parcs d'activités. Elle mène en ce sens, depuis plusieurs années, une politique dynamique de coopération avec les acteurs économiques, à travers notamment ses « contrats de parcs » et le développement des « parcs services » qui offrent aux entreprises et à leurs salariés toute la palette de services dont ils peuvent avoir besoin (offre foncière, crèches et restaurants interentreprises, services bancaires...). Ces démarches participent au développement durable en renforçant l'attractivité du territoire mais également en améliorant la qualité de vie des salariés, et seront donc confortées dans le cadre de l'Agenda 21.

Pour aller plus loin encore, l'Agglo renforcera l'intégration des préoccupations environnementales dans la conception et la gestion des parcs d'activités : réduction des consommations énergétiques, gestion raisonnée des espaces verts... Les parcs les plus en avance sur le sujet pourront franchir une étape supplémentaire avec pour objectif une labellisation « Ecoparc », synonyme d'exemplarité.





LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 16

Poursuivre le développement des services aux salariés et aux entreprises

LES ENJEUX

Le développement des entreprises est intimement lié à la qualité de vie offerte par leur environnement. Par le biais de sa compétence développement économique, l'Agglo assure la gestion et l'entretien des parcs d'activités communautaires.

Pour rendre attractifs ses parcs d'activités, l'Agglo a mis en place **une politique de « parcs services »**. Les groupements d'entreprises disposent ainsi de moyens d'assistance et de conseils pour la mise en place de services comme les crèches et les restaurants d'entreprises : aide au montage du projet, mise en relation des acteurs.

Dans le cadre de l'Agenda 21, l'Agglo souhaite **accélérer et développer cette politique pour créer un véritable maillage du territoire.**

Le pôle d'excellence Nekoé, centré sur l'innovation par les services, a fait émerger un projet de plateforme de services innovants pour les parcs d'activités. Le projet « bouquet de services » est appliqué au pôle d'activités « Pôle 45 » du Nord-Ouest de l'agglomération.



MESURES CONCRÈTES

- › Poursuivre la mise en place du bouquet de services : mobilité, restauration, crèches, conciergerie, haut débit, mutualisation de services généraux, de salles de visioconférences,
- › Dupliquer la démarche sur les autres parcs d'activités de l'Agglo.

Action 17

Concevoir des parcs d'activités durables

LES ENJEUX

En lien avec la politique des « parcs services » et des contrats de parcs, l'Agglo souhaite orienter la conception et la gestion des parcs dont elle a la responsabilité vers des objectifs de développement durable.

Une partie de cette action concerne l'efficacité énergétique des bâtiments au sein des parcs existants. **Les nouveaux parcs d'activités devront quant à eux intégrer dans leur conception, les principes du développement durable :** insertion dans l'environnement, accueil et développement d'activités, intégration des critères sociaux.



MESURES CONCRÈTES

Cas des conceptions des nouveaux parcs

- › Prendre en compte la mixité des usages : zones tampons (végétalisation, intégration de jardins familiaux, fermes photovoltaïques), respect des zones humides, équilibre agriculture périurbaine / zones d'activités,

- › Prise en compte de réflexions d'aménagement : techniques alternatives d'assainissement, réflexions sur l'énergie et les réseaux de chaleur, liaisons piétonnes et deux-roues, desserte en transports en commun, aménagement d'espaces publics faciles d'entretien...

Cas des parcs existant d'intérêt communautaire

- › Réflexion sur les sites d'activités, incitation à la réhabilitation, mutualisation et gestion durable des espaces communs. Remise à niveau et réhabilitation des réseaux publics.

Vers une labellisation « Ecoparc » des parcs communautaires

»»»»» Encourager le développement des filières économiques durables et solidaires

Le développement durable ouvre de nouveaux marchés et gisements d'emplois autour d'activités innovantes en adéquation avec la préservation de l'environnement. L'Agenda 21 permettra de renforcer l'appui à ces éco-filières dans lesquelles l'agglomération dispose déjà de nombreux atouts, à l'image des travaux menés en matière d'efficacité énergétique au sein du pôle de compétitivité S2E2, ou bien sur les ressources naturelles et l'eau au sein du pôle de compétitivité « Dream ». L'Agglo est également à l'origine de la création du pôle d'excellence Nekoé, premier pôle français spécialisé dans l'innovation par les services, qui travaille notamment sur la notion de développement durable par les services.

Le maintien de l'agriculture périurbaine sur le territoire de l'agglomération est un enjeu fondamental pour la démarche de développement durable.

Cette activité agricole permet en effet la préservation d'espaces naturels et de paysages caractéristiques du territoire, le maintien d'emplois non délocalisables et la sauvegarde d'une offre alimentaire locale ayant moins d'impacts sur l'environnement. Le maintien de l'agriculture périurbaine est l'un des objectifs du SCoT et fera également l'objet d'une charte qui identifiera les secteurs voués à une agriculture pérenne. Dans le cadre de l'Agenda 21, l'Agglo portera les réflexions sur le développement d'une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement.

Enfin, le soutien aux nouvelles formes d'économie d'utilité sociale, basées sur des valeurs de solidarité et de non-lucrativité, permettra d'apporter des réponses là où l'économie classique fait défaut.

LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 18

Contribuer à l'émergence et la consolidation d'une filière sur les éco-activités

LES ENJEUX

Le développement durable génère d'importants gisements d'emplois dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie, des transports... En partenariat avec les acteurs économiques et leurs fédérations

professionnelles, l'Agglo peut participer au développement d'une activité économique autour de l'environnement et engager une véritable dynamique de développement économique et d'emploi.



MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Soutien des pôles de compétitivité liés aux éco-activités.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Participation au projet de création d'une plateforme bâtiment / énergie,

- › Réalisation d'une cartographie du territoire sur les compétences en énergie et bâtiments,
- › Réalisation d'une étude sur les potentiels de recherche sur les éco-technologies, en vue de structurer une véritable filière.

Action 19 Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement

LES ENJEUX

L'agriculture se voit aujourd'hui confrontée à de nombreux défis, parfois contradictoires : accroissement des besoins alimentaires, défi

écologique, défi d'adaptation aux changements climatiques... Face à ces nombreux enjeux, l'agriculture doit devenir plus « durable » pour assurer tout à la fois une production de qualité à un prix attractif, l'entretien des terres et des paysages, la sauvegarde de la qualité des eaux et la préservation d'un nombre suffisant d'emplois.

L'Agglo et ses communes membres souhaitent **faciliter le maintien d'une agriculture de proximité et la structuration des circuits de transformation et de commercialisation des produits agricoles locaux et régionaux.**



MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Mettre en place un partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour instaurer des outils fonciers,
- › Réaliser un état des lieux de la production locale : part de produits issus de circuits courts, part de production hors de l'agglomération, part de production biologique.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Faciliter le fonctionnement des filières locales,
- › Communiquer sur les circuits courts de proximité avec une logique de territoire,
- › Accompagner les entreprises agricoles structurantes ou innovantes, créatrices d'emplois.



Action 20 Participer au développement de la filière de réemploi des objets

LES ENJEUX

A l'heure du Grenelle de l'Environnement en France, les potentiels d'activité et d'emploi de l'économie « verte » sont de plus en plus mis en avant. Le secteur de la récupération, réparation et valorisation des déchets peut y occuper une place privilégiée, d'autant qu'il intègre une dimension sociale importante (emploi en insertion).

Les recycleries ou ressourceries sont des centres de récupération des déchets domestiques en vue de leur réemploi ou de leur recyclage. Elles visent également à sensibiliser le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

Les recycleries participent à la professionnalisation de la filière du réemploi et de la réutilisation et sont créatrices d'emploi. Elles sont complémentaires du travail réalisé par les associations du réemploi et du don déjà présentes sur le territoire.



MESURES CONCRÈTES

- › Favoriser le troc, le réemploi et la réparation pour prolonger la vie des objets,
- › Créer des zones de réemploi intermédiaires sur les déchetteries existantes dans l'agglomération,
- › Accompagner les associations du secteur du réemploi,
- › A terme, créer une recyclerie couplée à une déchetterie.

Action 21 Soutenir l'économie sociale et solidaire dans les actions de l'Agglo

LES ENJEUX

On regroupe sous le vocable Économie Sociale et Solidaire (ESS) des organisations ayant pour points communs d'être des sociétés de personnes et non de capitaux et de fonctionner sur la base de valeurs

de solidarité, de démocratie et de non-lucrativité (pas de redistribution individuelle des bénéfices). Ces organisations sont très variées, par leur taille, leur origine et leur mode d'organisation.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire passe d'abord par une meilleure connaissance du secteur et des acteurs qui la composent. L'Agglo souhaite agir en ce sens en vue de mettre en place des outils structurants.

Exemple de domaines où l'Agglo pourrait encourager l'économie sociale et solidaire :

Les épiceries sociales/solidaires du territoire, les associations d'insertion, les AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), projets associatifs d'autopartage, dispositif de micro-crédit...



MESURES CONCRÈTES

- › Informer et sensibiliser davantage sur l'ESS,
- › Faciliter la mise en réseau des acteurs,
- › Identifier les leviers de soutien aux activités existantes ou émergentes.





PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

Le développement durable place l'humain au cœur de ses préoccupations. Il vise à ce que chacun vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose de disposer d'un égal accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs. Aujourd'hui, paradoxalement, alors que les technologies de la communication n'ont jamais été aussi performantes, la société est de plus en plus fracturée, la solitude de plus en plus fréquente. La pauvreté, l'exclusion, les inégalités prennent des formes multiples, pour toucher différentes catégories de population. Dans une société où l'intégration sociale passe d'abord par le travail, l'absence prolongée d'emploi, ou sa précarité, sont les premières sources d'exclusion. D'autres facteurs peuvent jouer un rôle aggravant : illettrisme, difficulté d'accès aux soins, absence de logement décent...

Pour l'Agglo, il s'agit aujourd'hui de répondre à de nouveaux besoins de solidarité émergents, en lien avec la précarisation du travail, l'allongement de la durée de vie ou encore l'évolution des structures familiales. Il s'agit aussi de faire en sorte que chacun se sente acteur d'un développement durable et solidaire du territoire.



Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi pour tous

Pour faciliter l'insertion des plus défavorisés dans l'économie, l'Agglo anime le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif propose des réponses personnalisées et un accompagnement individualisé vers l'emploi, en lien avec la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans. L'Agglo favorise par ailleurs les chantiers d'insertion, qui facilitent le retour à l'emploi de publics en très grande difficulté et s'est engagée dans la mise en place de clauses d'insertion sociale dans un maximum des marchés publics passés.

A travers l'Agenda 21, il s'agit aujourd'hui de consolider les partenariats existants, d'optimiser les dispositifs en place et de travailler de manière transversale afin de mutualiser les moyens en faveur d'un accès à l'emploi pour tous. Il permettra également de mieux prendre en compte les publics qui étaient jusqu'alors en marge des dispositifs existants.

Action 23 Diversifier les modes d'accompagnement des gens du voyage

LES ENJEUX

L'action de l'Agglo en direction des gens du voyage se traduit par :
l'accueil sur les 4 aires déjà réalisées ou à réaliser conformément au schéma départemental ou dans des logements adaptés pour les familles qui souhaitent se sédentariser.

L'aide à l'intégration des familles utilisatrices :

- › Partenariat avec l'Éducation Nationale pour améliorer la scolarisation des enfants du voyage,
- › Partenariat avec l'Association Départementale Action pour les Gens du Voyage pour faciliter l'accès des enfants et des adultes à des activités d'animation, de loisirs et à des projets visant à l'insertion professionnelle.



MESURES CONCRÈTES

- › Ouverture de l'aire de Saran et redéfinition de l'intervention de l'Agglo dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- › Définition du programme de logements adaptés jusqu'en 2014,
- › Poursuite des actions d'animation, de médiation, d'insertion professionnelle ainsi que des actions visant à améliorer la scolarisation des enfants.

LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 22 Faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi

LES ENJEUX

Les évolutions socioéconomiques de notre société ont fait de la mobilité un facteur déterminant pour l'insertion professionnelle et sociale.

Malgré le développement et l'importance du réseau de transport public sur l'Agglo, certaines parties du territoire souffrent encore d'une couverture insuffisante et certaines zones d'activités restent inaccessibles pour les demandeurs d'emploi qui ne disposeraient pas de leurs propres moyens de locomotion. La question de la mobilité se pose également pour certains salariés qui pratiquent des horaires décalés.

Faciliter la mobilité, que ce soit par les transports publics ou de façon autonome, est donc un enjeu majeur dans l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle.

Action 24 Accompagner le dispositif 2^{ème} chance

LES ENJEUX

Ce dispositif concerne les jeunes âgés de 17 à 25 ans sortis du système scolaire depuis au moins 1 an sans aucun diplôme, ni emploi.

Les jeunes concernés peuvent venir de toutes les communes de l'agglomération et même au-delà, du bassin d'emploi, avec une priorité pour les jeunes issus des quartiers prioritaires.

Le principe est de leur permettre de **suivre un cursus pour réapprendre ou consolider les savoirs de base et élaborer un projet professionnel.**

Cette école envisage l'accueil d'une centaine de jeunes issus du bassin d'emploi par an.

MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Tarifs de transports en commun spécifiques aux demandeurs d'emploi,
- › Poursuite du soutien au prêt de deux-roues pour les déplacements liés à la recherche d'un emploi ou à l'accès à une formation,

- › Création d'un « relais conduite » ou d'une auto-école agréée spécifique à l'objectif social.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Développer l'offre de transport adaptée dans les parcs d'activités,

- › Mise en place d'un système de location de véhicules (4 roues) pour les déplacements visant à rechercher un emploi ou accéder à une formation.

MESURES CONCRÈTES

- › Participer financièrement et administrativement au fonctionnement de l'association,
- › Veiller au bon fonctionnement pédagogique de l'école.



Action 25

Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

LES ENJEUX

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglo s'inscrit dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi.

Le PLIE a comme objectif principal l'accès et le maintien dans l'emploi durable de personnes en situation d'exclusion du marché du travail sans qualification.

En complément du portage du dispositif contractuel PLIE, l'Agglo s'est dotée de la compétence insertion qui lui permet d'intervenir en complément pour des actions d'insertion en faveur d'un public plus large.

Les publics éligibles à ces actions sont des demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes diplômés rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, les jeunes en rupture scolaire, les bénéficiaires de l'allocation parent isolé, les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité. La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire entend ainsi **soutenir les structures d'insertion ouvrant de nouveaux postes en faveur de ces publics.**

MESURES CONCRÈTES

- › Participer financièrement et administrativement au fonctionnement de l'association,
- › Soutenir les projets des associations d'insertion du territoire avec le concours possible des fonds européens,
- › Mettre en place les clauses d'insertion dans les marchés de l'Agglo.



Action 26

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

LES ENJEUX

Dans le cadre de la compétence Développement économique de l'Agglo, le Centre de Formation d'Apprentis constitue un outil

de formation et d'intégration professionnelle des jeunes à partir de 16 ans.

La volonté de l'Agglo est de répondre aux besoins de formation des jeunes salariés en lien avec le tissu économique local et les attentes des professionnels. Le CFA est ainsi l'établissement partenaire d'un apprentissage permettant de

préparer un diplôme de l'enseignement technologique : CAP - Baccalauréat Professionnel - BTS, avec une entreprise formatrice.

L'Agglo souhaite **optimiser le fonctionnement de la structure qui accueille entre 450 et 500 jeunes de 16 à 22 ans et faciliter la mise en relation de ces jeunes avec le tissu économique local.**

MESURES CONCRÈTES

- › Développer la communication en direction des jeunes et de leurs familles.
- › **Accompagner le jeune dans sa recherche de formation :**
- › Mettre en œuvre une démarche « qualité » :
- › Entretien personnalisé en début de contrat,
- › Contact permanent avec les entreprises formatrices,
- › Possibilité d'accompagnement personnalisé,
- › Stages post-diplôme de six mois en Europe pour des jeunes motivés,
- › Conseils pour accéder à une qualification complémentaire.



Tendre vers vers un habitat durable et solidaire



Toute politique de l'habitat doit viser l'accès pour tous à un logement sain, en apportant des solutions aux situations spécifiques de chacun. L'action de la Communauté d'agglomération s'attache à faire progresser ce droit, comme en atteste le Programme Local pour l'Habitat (PLH), le soutien aux associations pour le logement, l'aide à l'accession à la propriété ou encore les programmes de construction des logements sociaux. L'Agglo s'est également engagée dans une politique volontariste en matière d'amélioration de l'habitat à travers les aides à la pierre ou les 3 programmes d'intérêt général (âge et handicap, prévention des inondations et loyers maîtrisés) achevés en 2009. L'Agenda 21 prolonge cet engagement avec notamment la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Traiter du développement durable dans le logement demande de s'interroger sur l'offre mais nécessite aussi d'aborder les questions, tant environnementales que sociales, de l'utilisation des énergies renouvelables, de la maîtrise des charges ou de l'adaptabilité des logements au vieillissement et au handicap. Au vu des tendances actuelles, nous devons faire face dans les prochaines années à la diminution de la proportion des actifs au profit des retraités. L'ampleur considérable de ce vieillissement prévu de la population pose la question de nouvelles réponses à imaginer en matière d'offres de logements, publiques comme privées, mais aussi de services et de solidarité intergénérationnelle. L'Agglo souhaitant conserver un territoire où il fait bon vivre et bien vieillir, l'Agenda 21 traduit la volonté d'amplifier les efforts engagés pour un habitat durable et solidaire.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 27

Mieux prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux dans l'offre de logements publics et privés

LES ENJEUX

Jusqu'à ce jour, l'action de l'Agglo dans le domaine du logement, a permis :

- › L'augmentation notable de la croissance de l'offre locative sociale (privée et public) sur l'ensemble du territoire,
 - › La mise sur le marché d'une offre locative sociale nouvelle présentant une qualité énergétique supérieure aux simples exigences réglementaires,
 - › La mise sur le marché de logements vacants,
 - › La transformation majeure de l'image des quartiers autrefois dévalorisés, avec notamment des sites sortant de la géographie prioritaire.
- L'Agglo souhaite renforcer la prise en compte du développement durable dans ce domaine, tant sur le plan environnemental que sur le plan social.**

MESURES CONCRÈTES

Actions déjà engagées :

- › Mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) « habitat durable » : soutien des particuliers pour la réhabilitation de leur logement,
- › Amélioration de la connaissance de l'offre et de la demande locatives sociales,

- › Sensibilisation des bailleurs sur les nouvelles formes d'habiter (logements intermédiaires, écoquartiers...),
- › Inciter les bailleurs à construire des logements économes en énergie.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Faciliter la mobilisation des outils financiers pour la réhabilitation du parc public,
- › Mettre en place des incitations au système de certification environnementale (parc public et parc privé).





Se rapprocher des habitants de l'agglomération

Action 28

Développer l'habitat intergénérationnel et l'habitat adapté aux personnes âgées et handicapées



LES ENJEUX

Comme sur la majorité du territoire français, la population de l'agglomération orléanaise est en cours de vieillissement, ce qui induit, entre autres, des problématiques d'autonomie. Ce problème se pose également pour les personnes handicapées qui se heurtent à une offre insuffisante de logements adaptés.

L'Agglo souhaite amplifier ses actions en faveur de ces publics, adapter l'offre de logements existants et proposer une offre nouvelle et/ou innovante tant sur le plan de la typologie que sur le plan des modes d'habiter.

L'Agglo veut également faire de l'Agenda 21 une opportunité pour conforter sa visibilité et sa proximité avec tous les habitants de son territoire. L'enjeu consiste aujourd'hui d'abord à mieux faire comprendre l'intercommunalité et ses missions et à communiquer davantage avec les usagers pour améliorer les services rendus quotidiennement. La volonté de l'Agglo et des communes membres est notamment de travailler sur les nouveaux modes et rythmes de vie pour adapter leur action à ceux de la vie personnelle, familiale et professionnelle qui ont beaucoup évolué ces dernières années.

De même, pour que chacun puisse bénéficier de repères, de références, d'exemples à suivre, il est primordial d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable. Enfin, à l'image du travail réalisé lors de l'élaboration de l'Agenda 21 et matérialisé par le « Livre blanc de la concertation », l'Agglo souhaite renforcer l'implication des citoyens dans la vie locale.

MESURES CONCRÈTES

- › Soutenir les opérations d'aménagement grâce notamment à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) durable (travaux d'adaptation du logement au handicap et au vieillissement),
- › Sensibiliser les bailleurs sociaux pour la définition de travaux d'adaptation dans le parc existant,
- › Accompagner et valoriser les projets pertinents de maisons intergénérationnelles,
- › Prévoir un minimum de logements adaptés dans la programmation du parc social,
- › Se doter des moyens nécessaires pour référencer l'offre existante de logements adaptés existants et à venir,
- › Favoriser l'habitat partagé : travailler sur l'identification des personnes âgées susceptibles de rentrer dans la démarche, sur la sensibilisation de ce public, puis sur la mise en relation avec des jeunes en recherche de logement.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 29

Faire découvrir les compétences et équipements de l'Agglo au grand public



LES ENJEUX

Le succès du développement durable repose sur l'implication et la participation de tous. Si la prise de conscience des enjeux du développement durable a fortement progressé au sein de la population ces dernières années, la sensibilisation reste l'un des principaux objectifs de toute démarche d'Agenda 21.

Pour permettre aux habitants de s'approprier les richesses de notre territoire, l'Agglo souhaite faire découvrir et valoriser l'ensemble de son patrimoine.

MESURES CONCRÈTES

- › Initier des visites de certains des équipements communautaires pour tout public,
- › A l'occasion des journées nationales, organiser des journées thématiques de sensibilisation (déchets, compostage, eau...) attractives et visibles,
- › Inclure des visites thématiques ou des portes ouvertes des équipements communautaires dans le cadre des événements annuels portés par l'Agglo.



Action 30

Communiquer sur les enjeux du développement durable sur notre territoire

LES ENJEUX

Dans le cadre de son Agenda 21, l'Agglo souhaite mettre en place des outils permettant de relayer la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de sensibiliser les habitants aux grands enjeux relatifs aux questions du développement durable :

- › Rappel des bonnes pratiques et comportements à adopter au quotidien.
- › Renseignements pratiques et bonnes adresses en relation avec le respect de l'environnement et du cadre de vie dans l'agglomération.



Action 31

Créer un bureau des temps

LES ENJEUX

Il est de plus en plus difficile de concilier les temps personnels, familiaux et professionnels. Le concept du « bureau des temps » est apparu dans le but de réorganiser les rythmes des territoires autour des rythmes des citoyens.

La question de l'articulation des temps nécessite de repenser l'organisation des horaires des services publics, des transports, des cycles de travail pour une meilleure qualité de vie.

A ce titre, l'Agglo poursuivra et renforcera la mise en place de services adaptés aux besoins des salariés au sein des parcs d'activités communautaires.

Par ailleurs, l'Agglo s'associera à la concertation engagée par les communes membres afin de mieux comprendre les rythmes de vie et les dysfonctionnements qui en résultent et parvenir à des changements de pratiques dans le cadre de ses compétences.

MESURES CONCRÈTES

- › Créer un espace dédié au développement durable sur le site Internet de l'Agglo,
- › Développement d'outils d'évaluation de la sensibilisation des habitants.

MESURES CONCRÈTES

- › Poursuivre l'implantation de services mutualisés au sein des parcs d'activités communautaires,
- › Accompagner la réflexion des communes membres de la Communauté d'agglomération dans la conciliation des temps sur le territoire,
- › Poursuivre les actions engagées visant à améliorer la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale au sein de l'Agglo.





AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS DURABLES

Les cloisonnements dans l'espace urbain, les problèmes de congestion, la pollution atmosphérique, l'effet de serre, l'explosion de la demande de mobilité... sont autant de défis posés au XXI^{ème} siècle. Les politiques développées en matière d'urbanisme et d'aménagement participent à la construction de nos territoires et définissent leurs modes de fonctionnement, les flux qui les traversent et les infrastructures qui les relient. Elles structurent nos territoires. C'est pourquoi il est fondamental de les penser, de les élaborer et de les mettre en œuvre dans une perspective de développement durable.

L'espace est un patrimoine commun, souvent convoité, et de plus en plus rare. L'extension de l'urbanisation, mais aussi les différentes appréciations de la valeur de l'espace, conduisent à des tensions toujours plus fortes, génèrent des conflits individuels ou collectifs, interrogent les solidarités et la gouvernance territoriale. Avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'Agglo a défini ses grandes orientations de développement à moyen et long terme. L'Agglo a en outre fait clairement le choix d'un aménagement

durable de son territoire en cohérence avec les lignes directrices du SCoT. Cela exige pour l'avenir de concilier de manière indissociable développement économique, progrès social (en particulier grâce à l'emploi) et valorisation du patrimoine naturel d'Orléans Val de Loire. Les politiques de déplacements, directement liées à celles de l'aménagement, sont un élément fondamental de liberté, de mobilité des personnes et de développement des territoires. Mais, dans le double contexte de hausse des coûts de l'énergie et de renforcement de la lutte contre l'effet de serre, les modalités de transport doivent être repensées afin d'assurer l'équilibre entre besoins de mobilité, qualité de vie et respect de l'environnement. Faciliter la mobilité des habitants, tel est l'objectif majeur de l'Agglo en tant qu'autorité organisatrice des transports.

En lien avec les communes membres et pour chacun de ses projets, il s'agit aujourd'hui pour l'Agglo de mettre en place une organisation cohérente du territoire et de rendre concrète la notion de mobilité durable.



Aménager durablement le territoire de l'agglomération

Veiller à contenir l'étalement urbain, favoriser la mixité sociale, empêcher les phénomènes de ségrégation spatiale ou de ghettoïsation de certains quartiers, telles sont les ambitions de la politique d'aménagement durable de l'Agglo. A travers son Agenda 21, l'agglomération souhaite diffuser la notion de « ville durable » en encourageant le partage d'expériences entre tous les acteurs concernés, en particulier entre les communes membres.

L'Agenda 21 prévoit le renforcement d'une stratégie foncière à l'échelle communautaire, garante de la cohérence et de la durabilité des projets futurs. Parmi ses priorités, cette stratégie renforcera l'adaptation de l'usage du foncier à la qualité et à la valeur des sols et cherchera à développer la mixité d'opérations (équipements et infrastructures communs...). Elle sera surtout le moyen de renforcer le partenariat avec les services des communes sur la question foncière.

Action 33

Renforcer la stratégie foncière de l'Agglo



LES ENJEUX

La cohérence, l'attractivité et le dynamisme d'un projet de territoire passent nécessairement par une maîtrise optimisée du foncier (terrains à bâtir ou à requalifier). Les outils disponibles pour mener cette politique foncière sont très variés allant de la

procédure d'urbanisme spécifique à la création d'un établissement public foncier local. L'intervention publique peut donc se faire à des niveaux très différents en fonction des besoins et caractéristiques du territoire.

MESURES CONCRÈTES

› Mener une réflexion sur l'adaptation de l'usage du foncier à la qualité et à la valeur des sols (zones agricoles, friches urbaines et industrielles...),

› Inventorier et surveiller l'évolution des friches urbaines,
› Faire un diagnostic partagé de la pertinence des outils fonciers entre les communes et l'Agglo,

Mettre en place des outils permettant le développement de la mixité d'opérations (équipements et infrastructures communs...).



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 32

Accompagner les communes vers une gestion durable de leur territoire



LES ENJEUX

Les choix d'aménagement et d'urbanisme déterminent en grande partie les consommations énergétiques et plus largement les impacts environnementaux de leurs habitants. Une ville durable doit donc appréhender ces dimensions, notamment dans l'élaboration des schémas d'aménagement qui structurent les villes et les territoires : plans locaux d'urbanisme, plans de déplacements...

A travers le Schéma de Cohérence Territoriale et l'Agenda 21, l'Agglo entend donc sensibiliser et mobiliser l'ensemble de ses communes membres sur les questions de l'aménagement durable : limitation de l'étalement urbain, nouvelles formes urbaines, approches environnementales de l'urbanisme, densité urbaine.

Faciliter l'usage des déplacements doux ou alternatif dans l'agglomération

On estime aujourd'hui que le secteur des transports consomme 35% de l'énergie en France et plus de 66% des produits pétroliers importés sur le territoire national. L'automobile individuelle est tout particulièrement montrée du doigt, représentant à elle seule 57% du bilan énergétique du transport urbain. Outre de nouveaux usages de la voiture, il apparaît donc nécessaire de développer les modes de transports doux pour agir contre les pollutions chroniques, le réchauffement climatique et l'engorgement des voies de circulation.

En matière de déplacements doux, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé en 2008, fixait pour objectif de doubler la part modale des déplacements à vélo d'ici 2017. D'importantes actions ont été engagées ces dernières années avec pour résultat une importante fréquentation du réseau cyclable. Le dispositif de vélo en libre service « Vélo+ » est également une réussite et s'installe peu à peu dans le quotidien des habitants. L'Agenda 21 conforte ces orientations en proposant des actions complémentaires pour rendre le vélo et la marche à pied toujours plus attractifs.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 34

Encourager la pratique du vélo et de la marche



LES ENJEUX

Nos villes sont largement modelées par l'usage de la voiture, réduisant

les possibilités d'utilisation des autres modes de déplacement, à commencer par la marche à pied et le vélo.

Pour promouvoir les déplacements doux, il faut avant tout sécuriser et faciliter leur utilisation sur tout le territoire.

L'Agglo souhaite renforcer la mise en cohérence des actions les unes avec les autres (lien transports en commun/vélo, priorisation des réalisations d'infrastructures, réflexions sur le stationnement et les services liés à l'usage du vélo...).

MESURES CONCRÈTES

› Mise en commun de retours d'expériences,
› Organisation de visites pédagogiques pour les élus,

› Sensibilisation des communes à l'occasion de la rédaction de leurs documents d'aménagement et d'urbanisme.



MESURES CONCRÈTES

Les actions déjà engagées :

- › Multiplier les espaces de circulation apaisée (zones 30, zones de rencontre) pour favoriser le vélo et la marche, sécuriser les pistes cyclables,
- › Améliorer les voies cycles / piétons pour desservir les parcs d'activités,
- › Améliorer la signalétique pour les piétons et les vélos,
- › Multiplier les espaces de stationnement pour les vélos,
- › Renforcer le dispositif « Vélo'+ »,
- › Construire des passerelles sur la Loire et le Loiret à l'est et à l'ouest du territoire, réservées aux vélos et aux piétons,

- › Encourager les entreprises publiques et privées à donner les moyens aux salariés et usagers de venir à pied ou à vélo : mise à disposition de vestiaires, de parkings à vélo couverts, d'équipements adaptés...

- › Marquage des vélos pour lutter contre le vol.

Les + de l'Agenda 21 :

- › Révision du schéma directeur vélo : déploiement de nouvelles infrastructures et de nouveaux services liés à l'usage du vélo,
- › Multiplier le prêt de vélos pour faciliter la circulation en ville,

- › Encourager les communes à développer les aménagements pour vélos dans ou à proximité des crèches et des écoles,

- › Mise en place d'un local « services vélo » en gare d'Orléans,

- › Création d'une piste « vélo-école » (sécurité routière).

Action 35

Favoriser de nouveaux usages de la voiture

LES ENJEUX

Les déplacements automobiles des particuliers, occupent à eux seuls près de 50% des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports en France. Les déplacements motorisés sont par ailleurs une source de nuisances, consommateurs d'espace et générateurs d'accidents. Si l'utilisation de la voiture individuelle reste indispensable pour de nombreux déplacements, sa place et son utilisation au sein de l'agglomération doivent, en

revanche, être repensées. Il s'agit donc de promouvoir un mode de vie qui considère la voiture comme un maillon parmi d'autres et non plus comme le vecteur dominant des déplacements urbains.

Ainsi, l'AggLO veut promouvoir des solutions alternatives comme le covoiturage et l'autopartage, et la préparation au déploiement des véhicules propres.



ENSEMBLE, ROULONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



MESURES CONCRÈTES

- › Valoriser le site de covoiturage partenarial de l'AggLO,
- › Identifier et créer des zones de stationnement privilégiées dédiées au covoiturage et à l'autopartage,

- › Encourager financièrement les initiatives locales d'autopartage,
- › Créer de nouveaux parcs-relais en lien avec des points d'entrée du réseau de transports en commun,

- › Equiper nos parcs relais et nos parkings en bornes électriques.

Améliorer les transports en communs et favoriser l'intermodalité

Autorité organisatrice des transports en commun sur les 22 communes qui la composent, l'AggLO met en œuvre une politique de déplacements adaptée aux besoins de mobilité des habitants. Avec la mise en service de CLEO (seconde ligne de tramway) à l'horizon mi-2012 et la réorganisation du réseau de bus qui l'accompagne, les transports en commun sont plus que jamais au cœur des projets de l'AggLO. L'Agenda 21 accompagne cette modification profonde de l'offre de mobilité dans l'agglomération en insistant sur la notion d'intermodalité.

Il s'agit aujourd'hui de modifier les habitudes dans l'organisation et la pratique des déplacements, pour passer d'un mode de déplacement unique à un ensemble plus élaboré combinant différents moyens de transports, avec un rôle prépondérant donné aux transports en commun.

Aussi, parce que l'optimisation de l'offre ne peut être réelle que si elle s'adresse à l'ensemble des usagers, il convient d'améliorer l'accessibilité des transports en commun aux personnes handicapées et à mobilité réduite.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 36

Renforcer les missions de l'observatoire des déplacements

LES ENJEUX

L'AggLO, en tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs, est chargée de l'élaboration du plan de déplacements urbains (PDU). L'observatoire des déplacements sert au suivi et à l'évaluation du PDU mais il est aussi un véritable outil d'aide à la décision.

Dans le cadre de son Agenda 21, l'AggLO souhaite renforcer le rôle et les missions de cet observatoire, notamment afin d'améliorer ses connaissances et ses possibilités d'actions en faveur d'une « mobilité durable » sur le territoire.



MESURES CONCRÈTES

- › Construction d'un « baromètre local » regroupant les indicateurs de la mobilité les plus pertinents,

- › Création d'une publication annuelle consacrée au baromètre local,
- › Réalisation chaque année d'analyses thématiques afin d'animer le débat autour de la politique des déplacements,

- › Organisation d'une conférence annuelle sur le thème des déplacements et de la mobilité.



Action 37

Optimiser l'offre de transports en commun

LES ENJEUX

Avec ses **lignes de bus, son tramway et ses parcs relais**, l'Agglo dispose d'une offre de transport en commun importante.

Il convient néanmoins de la rendre plus attractive encore, afin d'inciter davantage de citoyens, habitants de l'Agglo ou non, à les utiliser. Ce renforcement du maillage des transports en commun s'intègre dans la réorganisation globale du dispositif qui accompagne l'arrivée de la seconde ligne de tramway.



MESURES CONCRÈTES

- › Renforcer globalement la desserte : horaires, fréquence, offre de service en soirée et le dimanche, amélioration de l'accessibilité, développement de l'offre de transport dans les parcs d'activités,
- › Améliorer la lisibilité du réseau de transports pour les usagers,
- › Mailler des lignes du réseau de manière à favoriser les liaisons transversales,
- › Aménager les voies stratégiques pour donner la priorité de circulation aux transports en commun (création de couloirs bus, etc.),
- › Conforter l'intermodalité avec le train et le vélo : horaires en correspondance avec le train, stationnement vélo sécurisé aux arrêts stratégiques du réseau,
- › Créer de nouveaux parcs relais avec le bus,
- › Sécuriser les transports en commun.



Action 38

Améliorer l'accessibilité des transports en commun aux personnes handicapées

LES ENJEUX

La loi handicap de 2005 impose l'accessibilité généralisée à tous les domaines de la vie sociale et pour tous les types de handicaps.

L'Agglo déploiera le programme d'actions pour l'accessibilité des transports en commun établi en concertation avec la commission

intercommunale accessibilité en juillet 2009. Elle s'appuiera sur le référentiel local plus abouti que ce qu'impose la réglementation et qui permettra d'offrir un maximum d'aisance aux personnes handicapées se déplaçant sur le réseau.

MESURES CONCRÈTES

- › Établir un diagnostic précis du niveau d'accessibilité de chaque point d'arrêt du réseau en fonction du référentiel local et de la réglementation en vigueur,
- › Aménager les quais en fonction des priorités arrêtées par l'Agglo et assurer la continuité des cheminements en lien avec les gestionnaires de voiries,
- › Acquérir des autobus à plancher bas ou à rampe électrique,
- › Équiper l'ensemble des bus d'un emplacement spécifique réservé aux fauteuils roulants à bord du bus,
- › Équiper les bus et les tramways de systèmes d'annonces sonores et visuelles,
- › Améliorer le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite,
- › Établir un rapport annuel faisant l'état des lieux de l'accessibilité des transports urbains.



Action 39

Mettre en place une billettique intermodale

LES ENJEUX

Les différents réseaux de transports (route, vélo, métro, transports publics urbains de surface, transports publics départementaux et régionaux...) ont longtemps évolué de manière indépendante.

Aujourd'hui, l'intermodalité, en connectant les modes de transport, est au cœur des potentiels d'amélioration des transports publics. La mise en place des systèmes d'information multimodale et de billettique interopérable sont au cœur de ces évolutions.

L'intermodalité et l'interopérabilité se développent dans le cadre de la refonte de la billettique liée à la construction de la seconde ligne de tramway CLEO.

Elles permettront à terme de se déplacer sur les réseaux régionaux, départementaux et locaux avec un titre de transport unique.



MESURES CONCRÈTES

- › Mettre en place une carte unique (Moda Pass') sur laquelle il sera possible de charger des titres émanant de différents systèmes de transport (TAO, Ulys, TER, Vélo'+...)
- › Tarification intermodale : mettre en place des titres de transport combinés valables sur plusieurs systèmes de transport (TAO + Ulys + TER+ Vélo'+...)





L'AGGLO, UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE



Pour répondre aux besoins de la population et des communes membres, l'Agglo agit dans de nombreux domaines : déplacements urbains, déchets, assainissement... Autant d'activités qui ont un impact réel et non négligeable sur l'environnement. Pour convaincre et mettre en œuvre une démarche efficace de développement durable sur le territoire, nous devons nous-mêmes devenir exemplaires. Si la prise en compte du fonctionnement interne de l'institution constitue un élément majeur de l'Agenda 21, elle est aussi et surtout un gage de crédibilité : faire nous-mêmes ce que nous attendons des autres. L'exemplarité à laquelle aspire l'Agglo passe par des investissements, par de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par la sensibilisation et l'implication du personnel. Les agents ont donc été associés au processus d'élaboration de l'Agenda 21 dès son lancement. Avec ce dernier axe, l'Agglo s'engage à poursuivre ses efforts en matière d'exemplarité, dans un processus continu d'amélioration de son fonctionnement.



Réduire l'empreinte énergétique et environnementale de l'Agglo



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 41

Optimiser le parc de véhicules de l'Agglo

LES ENJEUX

En matière de déplacements durables, la rationalisation du parc de véhicules est essentielle.

En diminuant le nombre de véhicules et en améliorant leur utilisation, l'Agglo peut ainsi réduire significativement les déplacements et les émissions polluantes qui y sont liées.

Les véhicules « propres » constituent l'une des solutions qui permettront de diminuer l'impact des transports sur notre environ-

nement. Mais leur place actuelle dans la circulation est encore trop restreinte. L'Agglo peut montrer l'exemple en remplaçant progressivement son parc de véhicules par des véhicules moins polluants.



En France, le secteur du bâtiment consomme plus de 40 % de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, il est un domaine d'intervention prioritaire dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire construit, rénove et gère un certain nombre de bâtiments et d'équipements publics. Ces derniers, nécessaires à la réalisation du service aux usagers, ont des impacts qu'il convient de réduire par l'intégration de critères énergétiques et environnementaux.

Dans le même temps, parce qu'ils sont sources de nuisances (bruit, pollution...), l'Agglo souhaite participer au rééquilibrage et à la limitation des déplacements en encourageant l'éco-mobilité chez ses élu(e)s et agents. Un Plan de Déplacements Administration (PDA) sera donc initié afin d'optimiser les trajets liés au travail et privilégier l'usage des transports alternatifs par rapport à la voiture individuelle.



MESURES CONCRÈTES

Optimisation de la gestion du parc

- › Mettre en commun des véhicules par site,
- › Mettre en place une gestion informatisée généralisée du parc de véhicules,
- › Etudier l'opportunité d'un parc de véhicules partagé avec la mairie d'Orléans.

Modernisation du parc de véhicules

- › Equiper le parc en véhicules électriques, hybrides ou à énergie fossile moins polluants,
- › Equiper le parc en véhicules adaptés à la distance et aux nombres d'utilisateurs.

Gestion du parc

- › Déterminer le mode de gestion le plus adapté (acquisition, acquisition avec maintenance, Location Longue Durée),
- › Etudier la possibilité de mise en location des véhicules de service le week-end et jours fériés dans le cadre de l'auto-partage.

Action 40

Elaborer notre Plan de Déplacements Administration

LES ENJEUX

A l'instar des Plans de Déplacements Entreprise (PDE), les Plans de Déplacement Administration (PDA) ont pour objectif d'inciter

les administrations et les collectivités locales à réduire les impacts négatifs, d'ordres sociaux, économiques, et environnementaux, liés aux transports, en particulier à l'utilisation de la voiture individuelle. Ces plans visent à **améliorer l'accessibilité** du ou des sites et à **augmenter l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture** :

les transports en commun, le vélo, la marche à pied et les autres services ou pratiques de déplacement.

L'Agglo a l'intention de s'engager dans une telle démarche.

MESURES CONCRÈTES

Etapes d'élaboration d'un PDA

- › Cadrage et lancement de la démarche,
- › Diagnostics et analyses : enquête mobilité auprès des agents, diagnostic accessibilité, diagnostic coûts économiques et impacts environnementaux,
- › Formulation et hiérarchisation des objectifs,
- › Définition du plan d'actions,
- › Échange éventuel avec d'autres entreprises/administrations pour mutualiser certaines actions,

- › Mise en œuvre : mobilisation des acteurs et des partenaires, mise en place d'un calendrier pluriannuel de mise en œuvre, programmation budgétaire,
- › Suivi et évaluation.

Les objectifs / actions d'un PDA

- › Optimisation de la flotte de véhicules : mise en commun des véhicules, mise en place d'une gestion électronique des véhicules, achat de véhicules propres,

- › Incitation des agents et des visiteurs à l'utilisation des transports doux,
- › Incitation à l'utilisation des transports en commun,
- › Développement du covoiturage et de l'autopartage,
- › Formation des agents volontaires à l'éco-conduite,
- › Etude de l'opportunité d'équiper l'Agglo de systèmes de visioconférence.

Action 42

Rechercher l'exemplarité des bâtiments et équipements de l'Agglo

LES ENJEUX

Poste important des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, les bâtiments et équipements publics constituent un domaine d'intervention incontournable.

Les dispositions du Grenelle de l'Environnement et des réglementations thermiques renforcent les exigences sur l'ensemble des bâtiments publics.

L'Agglo intégrera les préoccupations environnementales dans chaque opération de travaux réalisée sur son patrimoine.

MESURES CONCRÈTES

- › Elaborer et réaliser un programme de diagnostics énergétiques (et plus largement des fluides) de l'ensemble du patrimoine communautaire,
- › Définir une stratégie patrimoniale (cessions, acquisitions, programmation de travaux de réhabilitation) qui intègre les critères énergétiques et environnementaux,

- › **Adopter une démarche de réflexion en « coût global »** : mutualiser les budgets construction/exploitation et lutter contre le cloisonnement entre les équipes et les budgets affectés respectivement à la construction et à l'exploitation,
- › Mettre en œuvre une programmation d'actions d'amélioration de la gestion des performances énergétiques du bâti (régulation du chauffage,

- détecteurs de présence / de luminosité, réducteurs de débit...),
- › Utiliser les énergies renouvelables pour alimenter le patrimoine de l'Agglo (solaire, éolien, géothermie...),
- › Poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments,
- › Étudier la mise en œuvre d'un marché d'approvisionnement électrique.



Intégrer l'éco-responsabilité dans les pratiques de l'Agglo



Déjà en 2006, le personnel validait à l'unanimité l'Ecocharte de l'Agglo, ensemble cohérent de 12 gestes symbolisant l'engagement de chacun pour un développement durable. Au-delà de la formation des agents, préalable indispensable pour garantir l'acquisition de connaissances et de savoir-faire « durables », il convient de systématiser les pratiques et les « bons réflexes » éco-responsables.

La dématérialisation constitue, par exemple, une voie importante de l'éco-responsabilité. En lien avec la Stratégie Nationale de Développement Durable et les opportunités offertes par le Code des Marchés Publics, il s'agira de renforcer la prise en compte des exigences environnementales et solidaires dans nos procédures d'achat.



LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Action 43

Former l'ensemble des agents à l'éco-citoyenneté

LES ENJEUX

Par son activité quotidienne, chaque collectivité locale génère des impacts sur l'environnement.

En associant à leur mode de fonctionnement de « bons » réflexes au quotidien et des choix de gestion intégrés, les collectivités peuvent diminuer les pressions exercées par leurs activités sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation des ressources.

L'éco-responsabilité passe par de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail, par des investissements, mais aussi par la sensibilisation et la formation du personnel.

MESURES CONCRÈTES

- › Sensibiliser dès leur arrivée les nouveaux agents,
- › Prévoir une information sur les actions engagées dans le cadre de l'Agenda 21 à chaque réunion du personnel,
- › Décliner par service et/ou métier les bonnes pratiques à diffuser,
- › Mettre l'éco-citoyenneté en avant dans les supports de communication interne,
- › Inscrire des formations sur ce thème dans le plan de formations de la collectivité, notamment à destination des agents les plus concernés (agents d'entretien...),
- › Organiser des échanges d'expériences entre services, entre sites ou entre collectivités.

Action 44

Elaborer et mettre en œuvre un plan de dématérialisation

LES ENJEUX

La Communauté d'agglomération, par son activité administrative quotidienne, produit d'importants flux de papier. Les technologies de l'information et de la communication permettent aujourd'hui,

en modifiant les méthodes et les organisations de travail, de réduire considérablement ces flux en les dématérialisant.

MESURES CONCRÈTES

Définir un schéma directeur de dématérialisation 2012 - 2014 qui intégrera par exemple les mesures suivantes :

- › Sensibiliser l'ensemble des agents / élus / partenaires / usagers à l'aide d'un guide de procédures,
- › Engager une réflexion sur l'évolution des supports de communication (intranet, extranet...),
- › Limiter l'utilisation des parapheurs,
- › Poursuivre la dématérialisation comptable des documents budgétaires et de tout autre acte métier (marchés publics) et initier la dématérialisation des pièces comptables,
- › Dématérialiser les pièces fournies lors des instances communautaires et lors des instances de travail collectives,

- › Mettre à disposition des plateformes numériques d'échange avec les différents partenaires et les communes,
- › Elaborer un Plan éditique (impressions et reprographie),
- › Développer les moyens modernes de paiement et étudier l'opportunité de la consultation et du paiement en ligne des factures.

Action 45

Réduire les déchets produits par l'Agglo

LES ENJEUX

L'Agglo est la première collectivité en région Centre à s'engager pour réduire la production de déchets sur son territoire. Cet engagement est en soi exemplaire mais nécessite

aussi que la collectivité fasse évoluer certaines de ses pratiques si elle veut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, elle cherchera donc à développer en son sein l'exemplarité de ses pratiques et à en faire la promotion vers les autres institutions et acteurs locaux.

Ceci implique une meilleure connaissance des pratiques existantes en matière de production de déchets (nature, quantité, nocivité) **afin d'introduire de nouvelles pratiques internes permettant de réduire les déchets produits par l'Agglo dans son fonctionnement quotidien et ce, sur l'ensemble de ses compétences.**

MESURES CONCRÈTES

- › Réaliser un diagnostic des déchets produits en interne pour fixer des objectifs annuels de réduction des déchets par service,
- › Sensibiliser les élus et le personnel aux enjeux et gestes préventifs,
- › Mettre en place un dispositif de prévention pour réduire la consommation de papier à la source : dématérialisation, sensibilisation, réglages des modes d'impression, papier recyclé, réutilisation brouillon...
- › Appliquer strictement l'obligation de reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) dans les marchés de fournitures de l'Agglo,
- › Mettre en place des filières spécifiques de réemploi du mobilier et du matériel électrique et électronique en fin de vie,
- › Veiller à la limitation et au tri des déchets produits lors des événements de l'Agglo,
- › Recourir prioritairement aux produits d'entretien éco-labellisés et former les agents internes et externes à leur utilisation,
- › Adopter une charte « chantier vert » et l'inclure dans les marchés de travaux,
- › Mobiliser les institutions et les acteurs relais.

Action 46**Assurer une gestion durable des espaces verts****LES ENJEUX**

La collectivité a pour mission de protéger, d'entretenir et de gérer les espaces verts de son territoire. Ce patrimoine non bâti est important : abords de voirie, espaces extérieurs des bâtiments

composant les patrimoines communaux, parcs et jardins... Gérer durablement ces espaces nécessite d'adapter l'entretien aux usages et objectifs de chaque site. La gestion doit donc être respectueuse de l'environnement et des ressources.

La Charte zéro pesticide, élaborée en collaboration avec Loiret Nature Environnement, décrit notamment

le processus à engager pour que les communes signataires réduisent drastiquement leur utilisation de pesticides. Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux prévoit par ailleurs **la réduction de produits phytosanitaires par les collectivités : -30% dans un délai de 3 ans, -50% dans un délai de 5 ans.**

MESURES CONCRÈTES

- › Etablir un catalogue des espèces végétales adaptées aux espaces verts du territoire et le joindre dans nos cahiers des charges,
- › Cartographier les espaces verts et définir un plan de gestion selon les types d'espaces,
- › Réutiliser les matériaux du site pour le remblaiement des tranchées lorsque cela est possible,
- › Développer l'utilisation du désherbage thermique,
- › Sensibiliser les habitants à la biodiversité, au jardinage sans pesticide,
- › Utiliser des huiles végétales à la place des huiles de synthèse pour les équipements (par exemple lubrifiant des tronçonneuses),
- › Favoriser les pratiques de jardinage permettant de réduire les déchets.

Action 47**Renforcer la politique d'achats durables****LES ENJEUX**

La prise en compte par les collectivités locales de préoccupations sociales et environnementales dans leurs procédures d'achat est une opportunité intéressante pour contribuer au développement et

au renforcement des filières de commerce équitable. Par la mise en œuvre d'une politique déterminée, la collectivité peut ainsi jouer un rôle de catalyseur et favoriser la structuration des acteurs économiques du secteur privé.

Un service des marchés publics éco-responsable intègre dans sa politique d'achats des critères environnementaux.

Il vise à réduire les impacts liés à la consommation de ressources et à la production de déchets et **favorise le recours à des produits respectueux de l'environnement... Il s'engage également à limiter les impacts environnementaux causés par son propre fonctionnement.**

MESURES CONCRÈTES

- › Intégrer dans les cahiers des charges de la collectivité l'analyse du coût global du produit,
- › Prévoir le réemploi des matériaux dans les marchés de travaux,
- › Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics de l'Agglo,
- › Dans les marchés, solliciter la fourniture des Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES ; www.inies.fr) pour faciliter la transparence et la traçabilité des performances environnementales des produits proposés,
- › Adopter une charte « chantier vert » et l'inclure dans les marchés de travaux,
- › Adopter une « charte des achats durables » afin de systématiser la mise en œuvre des possibilités offertes par le code des marchés publics,
- › Organiser des sessions de formation,
- › Envisager la mutualisation de certains achats avec des communes membres.

OBJECTIF**Renforcer l'équité au sein de la structure**

Avec plus de 500 agents, l'Agglo est un employeur important sur le territoire. Comme toute organisation qui inscrit son fonctionnement dans le respect des principes du développement durable, elle mènera une politique volontariste en matière de recrutement, de parité, de formation continue ou encore de santé et de sécurité au travail. Les collectivités, plus encore que les entreprises, doivent se montrer exemplaires sur ces questions.

Dans la dynamique de l'Agenda 21, l'Agglo agira donc pour le bien-être de son personnel et affirmera les principes de non-discrimination et d'égalité, notamment en matière de parité et d'intégration des personnes handicapées. Enfin, elle créera un environnement de travail propice à l'épanouissement de chacun.

LES ACTIONS DE L'AGENDA 21**Action 48****Améliorer le bien-être au travail****LES ENJEUX**

Les conditions de travail, la cohésion sont autant d'éléments sur lesquels il convient d'être attentif pour préserver la motivation des agents. Le bien-être des agents au travail découle d'un climat serein, propice à la concrétisation des projets, et d'une politique sociale attractive.

Une action territoriale efficace nécessite que les moyens et les ressources humaines, logistiques ou techniques soient bien adaptées, tant quantitativement que qualitativement.

Pour ce faire, l'Agglo poursuivra ses actions d'accompagnement, de formation et de cohésion interne auprès de ses agents, notamment en :

- › Développant les compétences afin qu'elles soient en adéquation avec les missions recensées et les organisations de services,



- › Veillant à la qualité de l'environnement du poste de travail (sécurité des agents au cours de leurs missions, plan de prévention santé accidents au travail, plans de formation sécurité).

MESURES CONCRÈTES

- › Poursuivre le travail de prévention des accidents du travail,
- › Développer l'ergonomie des postes de travail,
- › Poursuivre les actions contre l'analphabétisme et l'illettrisme,
- › Mettre en œuvre les actions du plan de formation (management, évaluation...),
- › Poursuivre le travail relatif à la mobilité professionnelle et au reclassement,
- › Mener une démarche sur les risques psycho-sociaux au sein des services.

Action 49**Mieux intégrer le handicap****LES ENJEUX**

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire affirme sa volonté de mettre en œuvre

une démarche d'intégration des personnes handicapées et du maintien dans l'emploi des agents devenus inaptes à leur fonction.

Elle tient à élaborer une politique des Ressources Humaines active par **l'intégration des personnes**

handicapées sur des postes de travail adaptés et à leur assurer une évolution professionnelle.

MESURES CONCRÈTES

- › Recenser les situations de handicaps en interne et accompagner leur reconversion,
- › Pratiquer un recrutement intégrant les spécificités liées au handicap,
- › Renforcer le partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : aide méthodologique et financière,
- › Poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments de l'Agglo,
- › Créer une commission de maintien à l'emploi pour la gestion des situations d'inaptitudes professionnelles.

Action 50**Promouvoir l'égalité homme / femme****LES ENJEUX**

Les objectifs de mixité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes représentent un enjeu d'avenir pour les collectivités. Au-delà de ses engagements pour prévenir toute forme de discrimination, l'Agglo porte une attention particulière à garantir l'égalité d'accès aux emplois publics.

A ce titre, l'Agglo déploie une politique interne visant à **améliorer la conciliation de la vie profes-**

sionnelle et la vie familiale : horaires variables, places en crèches interentreprises réservées pour les enfants des agents, places de stationnement attribués prioritairement aux agents soumis à des contraintes familiales...

Initier une démarche d'égalité professionnelle nécessite de réinterroger les conditions de travail pour créer les conditions d'accès des femmes dans des secteurs d'activités et des métiers « traditionnellement masculins » ainsi que les conditions d'accès des hommes dans des secteurs d'activités et des métiers « traditionnellement féminins ».

Pour aller plus loin dans une démarche de développement durable, les communes membres pourront s'associer à l'Agglo pour réaliser un diagnostic territorial sur l'égalité professionnelle au sein de leurs services. La volonté est bien d'élargir la réflexion sur ce thème et d'agir sur les freins culturels, territoriaux, systémiques observés.

Effet "Club"

MESURES CONCRÈTES

- › Réaliser un diagnostic sur l'égalité homme / femme au sein de l'Agglo et des communes membres, mutualiser les diagnostics établis dans les communes,
- › Signer la Charte Européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale,
- › Tendre vers une plus grande mixité homme / femme dans les groupes de travail d'élus de l'Agglo,
- › Assurer l'adaptation des lieux de travail à une présence mixte,
- › Développer la mixité dans les différentes filières du Centre de Formation des Apprentis, géré par l'Agglo,
- › Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les documents d'aide à l'orientation des publics jeunes et lors des salons dédiés à l'orientation et à l'emploi sur l'Agglo,
- › Soutenir les dispositifs de « parrainage » et de « marrainage » pour les créateurs et créatrices d'entreprise.

Améliorer et évaluer l'action de l'Agglo

Le développement durable n'est pas seulement une question de « bon sens ». Au-delà du recours à des technologies, il implique de nouveaux savoirs, des outils innovants de dialogue et une plus grande transparence. Il requiert de privilégier les échanges avec des partenaires et experts venus d'horizons différents, ainsi que d'expliquer les critères de choix retenus dans le cadre de dispositifs de concertation. Les nouvelles formes de gouvernance à mettre en place appelleront au décloisonnement des savoirs et des pratiques pour une meilleure compréhension et appropriation des projets envisagés et des actions engagées.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 implique de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier les communes membres de l'agglomération. L'Agenda 21 doit être l'occasion d'entretenir un dialogue permanent avec pour objectif de faire vivre et même rayonner l'engagement de tout un territoire en faveur du développement durable. L'observatoire des Agendas 21 du territoire (Agglo et communes) sera l'un des outils qui permettra le renforcement de ce travail concerté et coopératif avec les communes et avec les acteurs du territoire.

LES ACTIONS DE L'AGENDA 21**Action 51****Élargir la collaboration au quotidien entre Agglo et communes****LES ENJEUX**

Depuis 2001, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a connu une évolution significative à la fois dans son mode de fonctionnement, son organisation et l'exercice de ses compétences.

Avec l'adoption d'un nouveau projet d'agglomération 2008-2014 et l'élaboration de son Agenda 21, l'Agglo renforce encore son positionnement et son rôle sur le territoire.

Pour ce faire, un projet d'organisation de l'intercommunalité a été engagé entre les services de l'Agglo et des 22 communes. Les synergies sont recherchées afin de trouver un mode de travail permettant :

- › D'être plus efficace au service des citoyens,
- › D'être plus efficient,
- › De simplifier et faciliter les relations entre les services.

L'Agglo désire également **partager les compétences par le biais d'actions mutualisées avec les communes membres**, animer des réseaux et partager les savoir-faire. Dans ce cadre, l'Agglo se doit d'être une entité fédératrice.

MESURES CONCRÈTES

- › Veiller à l'application des principes de la charte communautaire et notamment les règles de fonctionnement entre la communauté et les communes membres,
- › Préparer un plan pluriannuel de la mutualisation et poursuivre les rapprochements de services engagés,
- › Multiplier les marchés transversaux ou groupements de commandes,
- › Mettre en place des groupes de travail transversaux réguliers,
- › Animer et faire vivre le Club Communes,
- › Réaliser une plateforme de compétences entre l'Agglo et les communes pour partager le savoir-faire.

Action 52

Consolider la culture de projet de la collectivité au service du territoire

LES ENJEUX

Avec l'adoption d'un nouveau projet d'agglomération 2008-2014 et l'élaboration de son Agenda 21, l'Agglo va renforcer l'efficacité dans sa conduite de projets.

La démarche en mode projet initiée au sein de l'Agglo vise à :

- › Favoriser le partage d'informations dans un souci de plus grande efficacité ;
- › Amplifier la coopération interservices afin de prendre compte les multiples facettes d'un projet.

Les actions engagées seront analysées et évaluées à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, en veillant notamment à la prise en compte des principes de développement durable et de démocratie participative.

Ces outils matérialisent l'effort mené en interne pour formaliser la conduite des projets et assurer un pilotage bien identifié de façon à le mener à son terme dans le respect des objectifs de délais, budget et qualité définis.



Action 53

Créer un observatoire des Agendas 21 du territoire

LES ENJEUX

La concertation est au cœur de l'élaboration de l'Agenda 21 de l'Agglo.

Créer un « observatoire de l'Agenda 21 » permettra de prolonger la concertation dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions mais aussi de suivre et d'évaluer la bonne réalisation et l'efficacité des actions de l'Agenda 21.

Ce type de structure participe au renforcement de la démocratie participative en impliquant les acteurs institutionnels, le réseau associatif et les habitants au suivi, à l'évolution et à la définition des politiques publiques en matière de développement durable.

MESURES CONCRÈTES

- › Poursuivre une approche transversale du développement durable au sein des services,
- › Veiller à l'actualisation régulière des supports de pilotage : indicateurs et fiches projet,
- › Organiser deux revues de projet annuelles,
- › Formaliser les outils de partage de l'expérience : réunions, formations, commissions, tableaux de bord, outils informatique de travail collaboratif...
- › Réfléchir à titre expérimental à des démarches de certification de certaines actions.

MESURES CONCRÈTES

- › Définir les missions et objectifs de l'observatoire, son mode de gouvernance et de fonctionnement,
- › Intégrer les Agendas 21 des communes membres,
- › Avoir un regard sur les démarches de développement durable des autres acteurs de territoire (chambres consulaires, administrations...).





Et demain ?

Et demain ?



LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Hier, aujourd'hui et demain

Des actions en cours

L'Agglo n'a pas attendu d'adopter l'Agenda 21 pour agir en faveur du développement durable. Si toute l'action de l'Agglo en la matière ne figure pas pour autant dans l'Agenda 21, certaines opérations engagées y sont intégrées pour donner une vision cohérente et équilibrée de notre travail et pour garantir au citoyen la pérennité de certaines actions déjà en cours. Elles représentent ainsi un petit tiers des actions retenues.

Pour une part, il s'agit de l'exercice quotidien d'une compétence que nous désirons mettre en perspective et sur laquelle nous souhaitons garantir notre engagement tout au long des années à venir.

Exemple : diversifier les modes d'accompagnement des gens du voyage, améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi... Ces actions nécessitent un travail de fond sur la durée, que l'Agglo souhaite poursuivre et étendre dans le cadre de son Agenda 21.

Pour d'autres, il s'agit d'actions nouvelles qui répondent pleinement aux préoccupations exprimées lors de la concertation et qui ont été initiées avant l'adoption de l'Agenda 21. On peut notamment citer le Plan Local de Prévention des Déchets qui constitue le socle de l'Agenda 21 sur le thème des déchets.

Qui, quoi, comment ?

Trois catégories d'actions

Les actions « Territoire » seront initiées et animées par l'Agglo, au sein de comités techniques ou de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires concernés. Les 4 plans prévus au titre des défis environnementaux (Climat-Energie, Biodiversité, Bruit, Electromagnétique) pourront faire l'objet d'une concertation publique commune. Les programmes d'actions qui seront définis de façon collégiale seront ensuite mis en œuvre par chaque partenaire dans son champ de compétence. Ainsi, l'engagement de chacun sera formalisé au travers de différents types d'outils : charte, convention de partenariat...

Les actions « compétence Agglo » feront partie intégrante du programme de travail des services de l'Agglo, au même titre que les actions prévues dans le projet d'agglomération. Il sera fait appel aux différentes compétences internes nécessaires à leur bonne réalisation, en constituant une équipe-projet pour chaque action.

Les actions « Club Communes » feront appel à un mode de gouvernance un peu différent. Celui-ci prévoit en effet de s'appuyer selon les thèmes sur un chef de file qui peut être l'Agglo ou une commune volontaire. Si l'Agglo assurera un rôle de chef d'orchestre global pour donner un rythme à ce club, elle ne sera que contributeur sur les thèmes portés par une des 22 communes, comme c'est le cas du Bureau des Temps piloté par Olivet par exemple.

Au-delà des actions « Club Communes » identifiées par l'Agglo dans son Agenda 21, le Club Communes s'intéressera à d'autres thèmes retenus par les communes, dans le cadre de leurs propres réflexions liées au développement durable.



Les thèmes d'ores et déjà identifiés sont les suivants :

Thèmes listés	Rôle de l'Agglo	Chef de file
Bureau des temps	Contributeur	Olivet
Dessertes à l'intérieur des parcs d'activités	Contributeur	Saint Jean de Bray Boigny sur Bionne
Agriculture périurbaine + déchets des horticulteurs	Contributeur	Saint Cyr en Val
Déchets verts des particuliers	Animateur	—
Eau potable	Animateur	—
Autopartage	Contributeur	Orléans
Accompagner les communes dans une gestion durable de leur territoire	Animateur	—
Créer un observatoire des Agendas 21 du territoire	Animateur	—
Promouvoir l'Égalité Femme/Homme	Contributeur	Fleury les Aubrais



LE SUIVI DE L'AGENDA 21

Le suivi politique

Le suivi politique est structuré autour de plusieurs sphères de pilotage et d'échange.

En premier lieu, chaque action de l'Agenda 21 fera l'objet d'un suivi au sein de la commission d'élu(e)s compétente, au même titre que toute action de l'Agglo.

Par ailleurs, afin d'assurer un suivi transversal de l'Agenda 21, la Commission Territoires et Développement durable sera chargée de suivre régulièrement l'avancement du programme d'actions.

L'évolution

Au-delà du suivi, l'Agglo a voulu mettre en place un outil spécifique d'évaluation de l'Agenda 21 au sein de l'observatoire des Agendas 21. Cet outil s'appuiera entre autres sur le Conseil de Développement et pourra élargir son champ de vision aux actions de l'ensemble des partenaires locaux que sont les 22 communes ainsi que les autres administrations et chambres consulaires.

L'objectif majeur de cet observatoire sera de s'assurer de la cohérence des actions de l'Agglo au vu de son environnement institutionnel et partenarial, d'évaluer la pertinence des actions engagées, et de recadrer, si nécessaire, l'intervention de l'Agglo.

Une démarche de concertation à poursuivre

Le travail de concertation avec les citoyens va se poursuivre. Ceci pourra se faire au travers de plusieurs outils :

- la concertation prévue pour l'élaboration des plans définis au programme de l'Agenda 21,
- les différents temps d'échanges prévus avec la population dans le cadre des actions d'information, de sensibilisation du programme d'actions (visites d'équipements, site Internet spécifique...),
- enfin, au terme de 4 ou 5 années, la réactualisation nécessaire de cet Agenda 21 s'appuiera sur une démarche préalable d'échanges avec le public.



Lexique / Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Agglo : Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEPRI : Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CLE : Commission Locale de l'Eau

CLEO : Construire la Ligne Est-Ouest (2^{ème} ligne de tram)

CLIC : Commission Locale d'Information et de Concertation

CNAS : Comité National d'Action Sociale

COS : Comité des Œuvres Sociales

CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie

CRESITT : Centre Régional en Electronique et Systèmes pour l'Innovation par les Transferts de Technologies

CRITT : Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie

CTP : Comité Technique Paritaire

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalent Temps Plein

INRAP : Institut National de Recherches Archéologiques Préventive

INS : Imprimé Non Sollicité

IUT : Institut Universitaire de Technologie

PDA : Plan de Déplacement Administration

PDE : Plan de Déplacement Entreprise

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PLS : Prêt Locatif Social

PPI : Programme Pluriannuel d'Investissement

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

R&D : Recherche et Développement

RFF : Réseau Ferré de France

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAE-SIV : Système d'Aide à l'Exploitation/Système d'Informations aux Voyageurs

SAGE : Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux

SCI : Société Civile Immobilière

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

S2E2 : Sciences et Systèmes des Energies Electriques

SIG : Système d'Information Géographique

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

TAO : Transports de l'Agglomération Orléanaise

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

ZA : Zone d'Activités



Annexes

Le développement durable en quelques dates

1971 - Club de Rome : Face à la surexploitation des ressources naturelles et à la croissance démographique, le groupe de réflexion du Club de Rome cherche à inventer une nouvelle vision de la croissance.

1972 - Conférence de Stockholm : Apparition du concept d'éco-développement en vertu duquel il est possible et nécessaire d'intégrer l'équité sociale et le respect de l'écologie dans les modèles de développement économique.

1987 - Rapport Brundtland : La Commission Mondiale sur l'environnement et le développement officialise le terme de développement durable à travers le rapport de Mme Gro Harlem Brundtland, ex-chef du gouvernement de Norvège.

1992 - Sommet de la Terre à Rio : En présence de milliers d'associations, 173 États consacrent le terme de développement durable et signent un programme d'actions pour le XXI^e siècle, l'Agenda 21. Ce programme fait autorité et inspire encore les grandes lignes des politiques de développement durable.

2002 - Sommet de Johannesburg : Constat d'une aggravation de la situation environnementale et humaine, en particulier pour les pays en développement. Le Sommet marque aussi l'implication grandissante des industriels et de la société civile dans le processus.

2005 - Ratification du protocole de Kyoto : Le protocole de Kyoto qui vise à la réduction des émissions de gaz à effet de serre entre en vigueur. La question du changement climatique prend alors une importance grandissante parmi les thèmes du développement durable.

2009 - Conférence de Copenhague : Souvent considéré comme un demi-échec, l'accord final de la conférence a néanmoins permis d'aboutir à ce que 75 pays, représentant 80% des émissions de gaz à effet de serre, prennent l'engagement de réduire ou de limiter la croissance de leurs émissions à l'horizon 2020.

2010 - Conférence de Cancun : Malgré une forte demande sociale pour des actions visant à protéger le climat et la biodiversité, et suite aux conditions très difficiles d'obtention de l'accord de Copenhague, les espoirs d'aboutir à des résultats concrets lors de la conférence étaient assez réduits. Les négociations ont tout de même permis l'adoption d'un texte de consensus, fixant aux nations et au monde (y compris pour les pays en développement) de nouvelles obligations en matière de lutte contre le changement climatique.

Et en France :

1995 - Loi Barnier : Introduction dans la législation française de certains des principes fondateurs du développement durable : prévention, précaution ou encore « pollueur-payeur ».

2003 - Stratégie Nationale de Développement Durable : L'État français élabore une stratégie nationale et inaugure une semaine nationale annuelle.

2005 - Charte de l'environnement : Elle inscrit dans la Constitution française le droit de l'environnement au côté des droits de l'Homme et des droits économiques et sociaux.

2007 / 2010 - Grenelle de l'environnement : Après des travaux réunissant autour d'une même table les acteurs publics, ONG, entreprises et représentants de la société civile, les lois Grenelle fixent des orientations juridiques importantes dans de nombreux domaines : bâtiment, énergie, transports, biodiversité...

Remerciements

A tous les participants des ateliers et réunions publiques organisés par l'Agglo,

A tous les internautes qui ont laissé des contributions sur le blog Agenda 21 de l'Agglo,

Aux partenaires de l'Agglo et aux acteurs institutionnels et économiques de notre territoire,

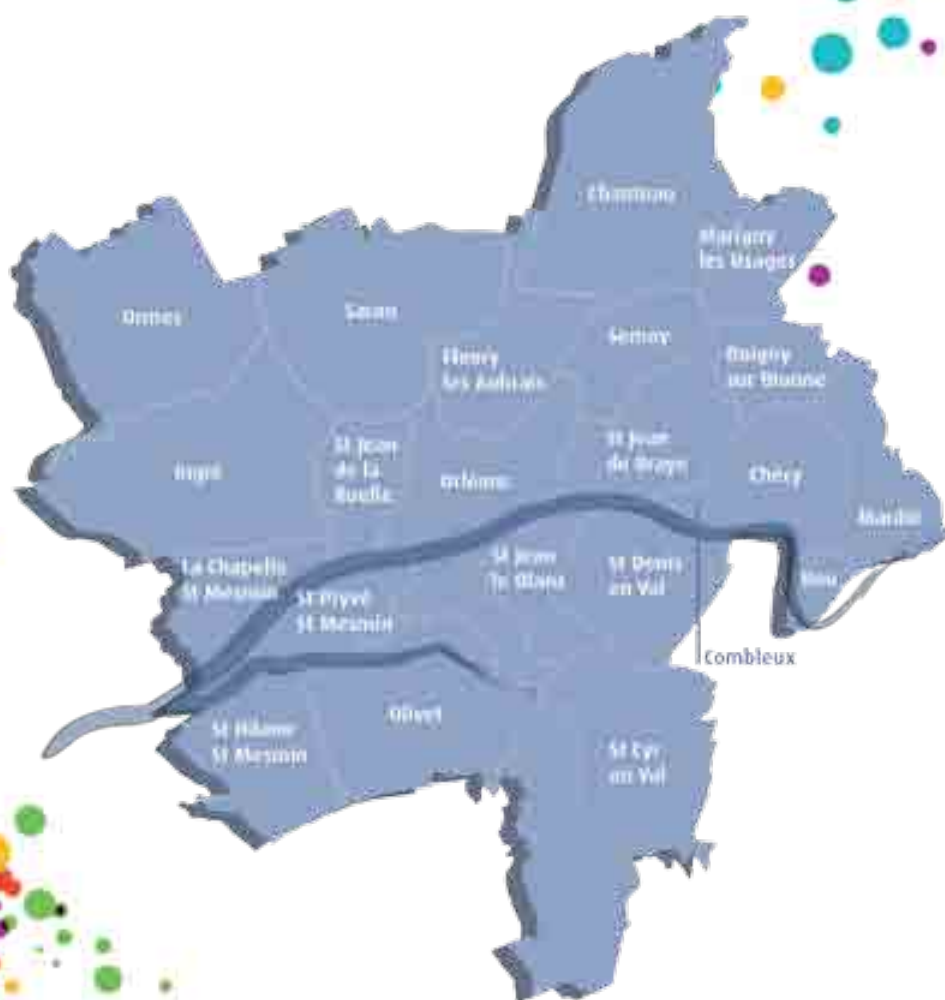
A tous les élus qui se sont investis dans la démarche,

Aux membres du Conseil de Développement de l'Agglo,

Aux services de l'Agglo,

Et aux futurs acteurs de cet Agenda 21.





Espace Saint-Marc
5 place du 6 Juin 1944
BP 95801
45058 ORLEANS CEDEX 1
tél. : 02 38 78 75 75
fax : 02 38 78 76 00

>> www.agglo-orleans.fr

